MANDAT D'ETUDE PARALLELE
SUR PROCEDURE SELECTIVE
POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE
POLYVALENTE A HAUTE-NENDAZ

COMMUNE DE NENDAZ
RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS
SEPTEMBRE 2009

MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent mandat d'étude parallèle est organisé par la Commune de Nendaz, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service cantonal de la l'enseignement.

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIF DU MANDAT D'ETUDE

Le centre scolaire de Haute-Nendaz regroupe les élèves de Haute-Nendaz village, Haute-Nendaz station, Sornard, Bleusy, Lavantier, Planchouet et Siviez.
Ces dernières années, la région de Haute-Nendaz-Sornard, a vu s'implanter de nombreuses résidences principales, essentiellement destinées à des familles avec enfants. Le nombre d'habitants dans la région Haute-Nendaz-Sornard croît davantage que pour le reste du territoire communal.
Le secteur concerné constitue un bassin de population suffisant pour le maintien d'un centre scolaire avec tous les degrés de la scolarité primaire et enfantine.
Le centre scolaire de Haute Nendaz comprend une salle de gym de 8 / 14 / 3 m. Les dimensions et l'équipement de cette salle ne correspondent plus aux normes actuelles et ne répondent pas aux besoins de l'école et de la population de Haute-Nendaz.
De septembre 2003 à août 2004 le centre scolaire a été agrandi, dans une première étape. Aujourd'hui, pour terminer l'extension, la commune projette la construction d'une salle de gymnastique qui manque toujours à Haute-Nendaz.
La commune profite de la construction de cette salle de gym pour restructurer l'ensemble du périmètre qui va de l'école à l'église et de la route cantonale à la zone résidentielle au nord. Elle souhaite créer un espace public de référence, multifonctionnel, qui réponde aux besoins de l'église lors des cérémonies (mariages, ensevelissements, …), de l'école comme préau, place de jeux, de parking, etc…

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure sélective selon l'article 10 de la ''Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics'' du 08 mai 2003 et d'un mandat d'étude confié parallèlement à plusieurs mandataires au sens de l'annexe relative aux mandats d'études parallèles du règlement SIA 142 édition 1998.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au mandat d'étude implique pour l'organisateur, la commission d'examen des projets et les mandataires l'acceptation des clauses du programme, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire

ARCHITECTES MANDATES

Les bureaux d'architecture ci-dessous, retenus à l'issue de la procédure sélective, ont été invités à présenter au Maître de l'ouvrage une étude de solution au sens de la norme susmentionnée et sur la base du programme de construction:

- Berclaz-Torrent à Sion
- BFN architectes Sàrl à Martigny
- Simonet & Chappuis à Fribourg
- dvarchitectes & associés à Sion
- François Meyer & Laurence de Preux à Sion
- Savioz Fabrizzi à Sion

EXAMEN DES PROJETS

Les projets ont été examinés par une commission composée :

du groupe d'experts :
- Président : Olivier Galletti, architecte cantonal, SBMA
- Membres : Mona Trautmann, architecte, Sierre
  Jean-Paul Chabbey, architecte, Monthey
  Laurent Mayoraz, architecte, SBMA

des représentants du maître d'ouvrage :
- Francis Dumas, président de commune.
- Bernard Follonier, président de la commission de construction
- Myriam Bornet, présidente de la commission scolaire
- Nadine Venetz, présidente de la commission sport-animation-culture

des spécialistes :
- Gabriela Cotting, collaboratrice scientifique en charge du sport à l'école au service de l'enseignement du DECS
- Denis Métrailler, inspecteur de la scolarité obligatoire
- Jean-Pierre Dénéréaz, maître d'éducation physique
- Yves Balet, chef du service de l'édilité
- Jean-Paul Lathion, service de l'édilité

REPONSES AUX QUESTIONS

La réponse à la seule question anonyme posée a été envoyée à tous les mandataires et membres du jury le 24 juin 2009.

RECEPTION DES PROJETS ET OUVERTURE DES CARTABLES

L'ouverture des cartables et l'affichage des concours ont été faits par un représentant de la commune et un représentant du SBMA Les projets ont été ouverts et numérotés de façon aléatoire:

1 LE NOM DE LA ROSE
2 MANDIBULES
3 PETIT POIS CAROTTE
4 SCENES MONTAGNARDES
5 DANS LES ETOILES
6 MIA

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. calcul du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de plancher

Remarques:

Point 1
Tous les projets reçus ont été envoyés pour le vendredi 11 septembre 2009, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2
Le projet n° 2 implante l'accès principal et une place de jeux sur la parcelle privée n° 1673 hors périmètre. Les projets n° 2 et n° 6 implantent les places de parc occasionnelles sur la cour d'école actuelle donc hors périmètre. Tous les autres projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3
Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.
Le projet n° 1 ne respecte pas la distance à la limite côté cimetière.
Le projet n° 2 construit le bâtiment sur la limite de la parcelle n° 1673.

Point 4
Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineurs au programme des locaux. Elles ont été signalées dans l'analyse de chacun des projets remise aux membres de la commission avant le jugement.
Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5
Les calculs du cube SIA, des surfaces de façade et des surfaces brutes de plancher ont été vérifiés durant le jugement. Afin de mieux comparer les projets, un nouveau calcul a été établi sans les parkings souterrains proposés par certains mandataires.

JUGEMENT

La commission d'évaluation s'est réunie le mardi 22 septembre 2009 à la salle du centre sportif de Haute Nendaz.
Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, la commission d'évaluation, décide d'accepter tous les projets au jugement et de tenir compte lors du jugement de l'importance des dérogations à obtenir pour la réalisation de chacun des projets analysés.
La commission d'évaluation s'est ensuite rendue sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition se trouve en limite aval et en zone d'extension du village de Haute-Nendaz. En zone d'intérêt général entre l'Eglise et l'école, il est destiné à des équipements et bâtiments publics.
A l'origine en pente régulière, orienté au Nord-Est il est aujourd'hui aménagé en une succession de routes, talus et parkings. Limité au Sud-Ouest par le talus de la route et au Sud-Est par l'Eglise et le

cimetière, il s'ouvre au Nord sur les alpes bernoises et le Haut-Valais. La partie inférieure de la parcelle est destinée à la construction de logements.
Il est actuellement séparé de l'école par une parcelle privée que la commune envisage d'acquérir à plus ou moins long terme afin d'affecter la totalité de la zone à des équipements publics. Une des difficultés du projet était la maîtrise de la pente par l'implantation du bâtiment et la définition d'une volumétrie qui prenne en compte les bâtiments existants, en particulier l'Eglise élément principal de structuration du site.

Réflexion sur l'ensemble des projets
Le jury relève que les 6 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement
Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général
Occupation rationnelle du terrain
Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet
Situation, volumétrie, espaces extérieurs
Contexte architectural et fonctionnel du complexe
Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier
Rapport aux bâtiments existants
Accès (personnes et véhicules)

Fonctionnalité
Système distributif, structurel et fonctionnel
Organisation correcte des différentes fonctions
Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles

Qualités architecturales
Traitement du thème
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)
Qualités du système constructif choisi

Economie
Du projet
De terrain
Respect des surfaces données dans le programme des locaux
Rationalité de l'exploitation
Système constructif simple
Compatibilité du projet avec le concept minergie
Développement durable

Analyse de détail des projets et recommandation et conclusion du groupe d'experts
Ayant pris connaissance du rapport technique et après s'être rendue sur place, la commission analyse de manière détaillée chacun des projets sur la base des critères définis ci-dessus, en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis, elle procède par éliminations successives. Au terme du jugement, la commission a tenu à souligner l'effort des mandataires dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.
La commission d'évaluation, à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 4 / «Scènes Montagnardes», la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).
La commission remercie l'ensemble des mandataires de leur contribution à résoudre ce problème.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du groupe d'experts,

Le jeudi 22 octobre 2009 à 17h00

Au foyer ''Ma Vallée'' à Basse Nendaz

L'exposition sera ouverte au public, du jeudi 22 octobre 2009 au lundi 2 novembre 2009.
Les visites sont libres tous les jours.

Arrivée au terme de ces délibérations, la commission propose à l'unanimité, le projet **N° 4 "Scènes montagnardes"** pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Olivier Galletti, ...

Mona Trautmann .....

Jean-Paul Chabbey .....

Laurent Mayoraz .....

Francis Dumas .....

Bernard Follonier .....

Myriam Bornet .....

Nadine Venetz .....

Gabriela Cotting .....

Denis Métrailler .....

Jean-Pierre Dénéréaz .....

Yves Balet .....

Jean-Paul Lathion .....

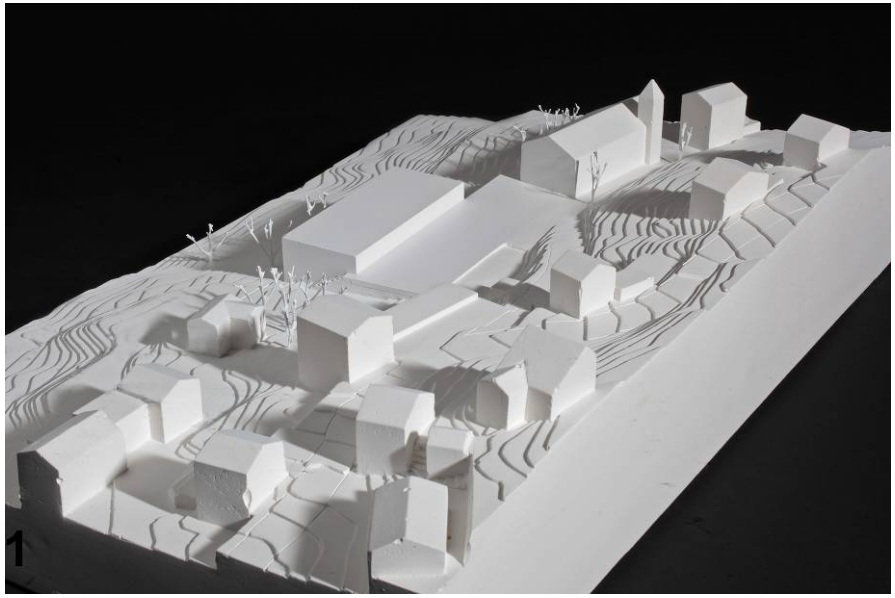

Projet n° 1 **: LE NOM DE LA ROSE**

Auteur **:** Simonet & Chappuis à Fribourg

Collaborateurs **:** Simonet Pierre-André, Minder Patrick

La réflexion de l'auteur s'appuie sur une analyse générale du lieu, mettant en évidence l'église comme élément principal de référence. Cette analyse conduit l'auteur à proposer un bâtiment organisé en trois strates accompagnant la pente du terrain et définissant le parvis de l'église. Le principe du projet est apprécié, en particulier par les rapports volumétriques établis avec l'église. Par contre le choix d'implanter un parking sous le parvis impose au sud un accès véhicule coupant toute possibilité d'établir, dans le futur, une relation simple et convaincante avec les principaux bâtiments scolaires.

L'organisation intérieure du bâtiment semble simple et efficace, toutefois la relation entre le parvis et le bâtiment reste essentiellement visuelle. La position et l'organisation du foyer ne permettent pas une interaction suffisante avec le parvis. D'autre part la position des vestiaires sous le niveau de la salle, 2 niveaux sous l'étage d'entrée n'est pas convaincante. Pour comprendre cette organisation issue de la pente du terrain, un accès direct aux vestiaires depuis le niveau inférieur au sud côté en lien avec l'accès au centre scolaire aurait dû être proposée.

La simplicité constructive, ainsi que la compacité du bâtiment, pondérée par l'importance des travaux nécessaires à l'implantation du parking souterrain, laissent entrevoir un coût de construction dans la moyenne des projets déposés.

Mandat d'études pour la construction d'une salle de gymnastique polyvalente à Haute - Nendaz

Echelle 1 / 500

ECHELLE 1 / 500

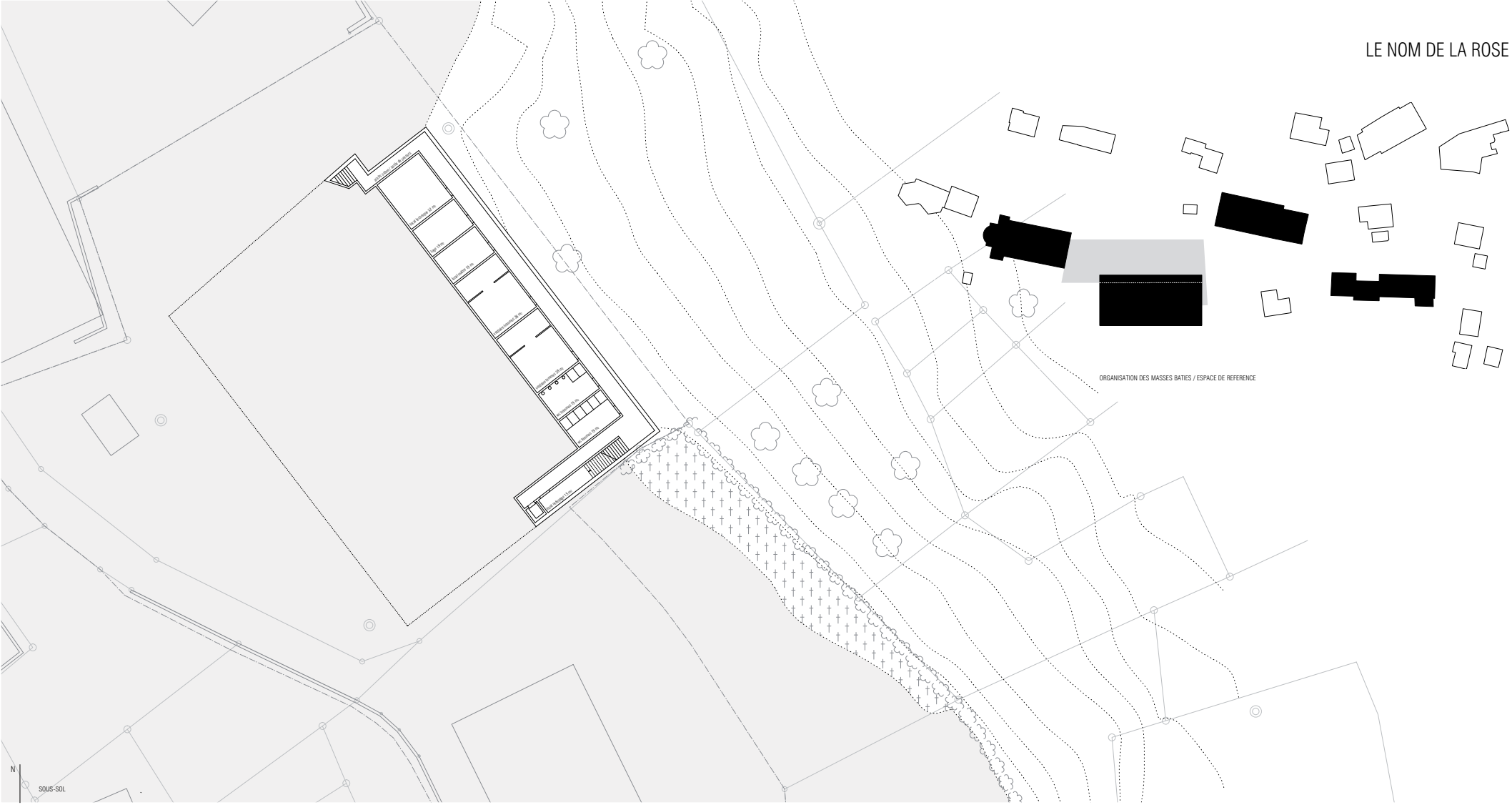

ORGANISATION DES MASSES BATIES / ESPACE DE REFERENCE

N

SOUS-SOL

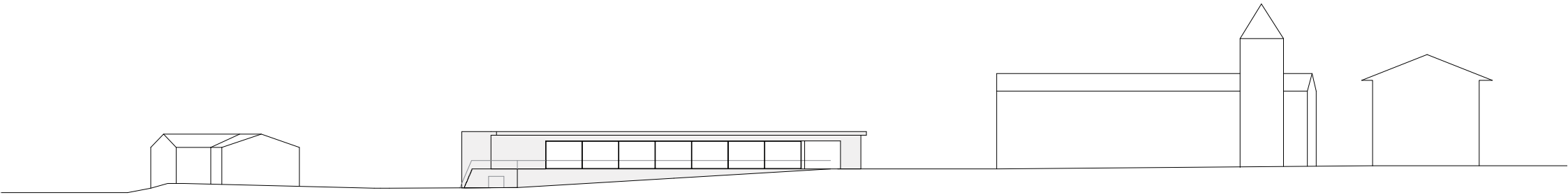

ELEVATION SUD-OUEST

N

REZ INFERIEUR

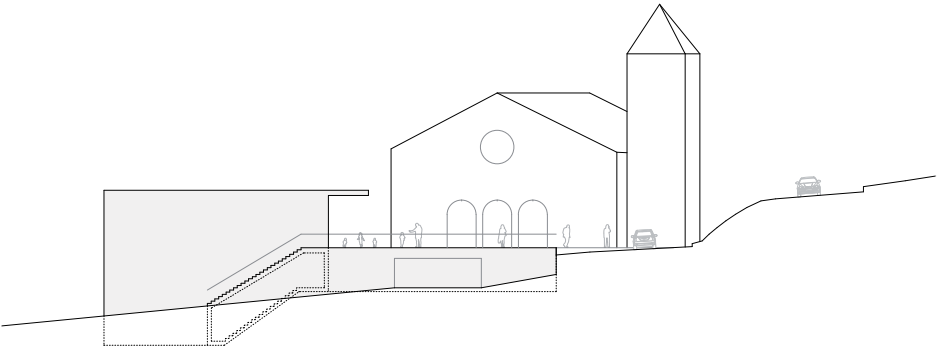

ELEVATION NORD-OUEST

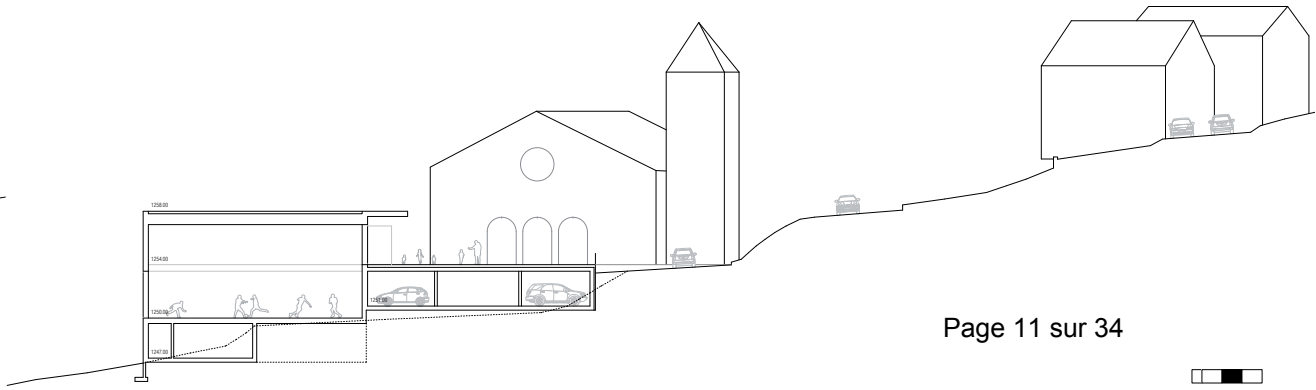

COUPE TRANSVERSALE

LE NOM DE LA ROSE

Le territoire bâti de Nendaz s'étire sur un immense plan incliné en direction du Nord-Est. Face à ce terrain en pente, l'implantation trouve sa réponse en coupe. L'impact du projet se veut minimal, implanté aussi bas que les distances aux limites le permettent.

Le projet s'insère dans la pente en tirant profit des qualités paysagères du lieu. Par son organisation en strates, la coupe prend place délicatement dans la topographie, limitant au maximum les mouvements de terrain. Il n'y a qu'un seul étage qui dépasse le niveau du parvis, le volume émergeant constitue l'élément d'accueil avec un avant-toit en porte-à-faux.

Le parvis-préau constitue le nouvel espace de référence, exclusivement réservé aux piétons en périodes scolaires ; il forme la nouvelle assise autour de laquelle s'articulent l'église et la nouvelle salle polyvalente. Au Nord, la cour est rendue accessible par un escalier qui offre aux écoliers un accès direct sans conflit avec les voitures. Au sud, une rampe d'accès au cimetière s'insère discrètement dans la pente dans le prolongement de la façade sud-ouest.
Le premier foyer est en relation directe avec le parvis. Cet espace en galerie bénéficie d'une vue plongeante sur la salle de gymnastique et peut également servir d'emplacement régie lors de manifestations nécessitant l'usage de la scène.

Le niveau intermédiaire est le plus important en surface. Implanté sur le plateau du parking existant, il comprend la salle polyvalente et la scène, l'office-cuisine et le local des engins. Le foyer intérieur est en relation avec la salle et propose un accès au cimetière par le chemin existant. Les voitures sont restées là où elles se trouvaient, elles sont désormais à l'abri des intempéries et du regard des utilisateurs du site.
Le niveau inférieur contient les espaces de services tels que vestiaires, locaux sanitaires, locaux maîtres / loge et techniques. Le deuxième escalier fait office de voie de secours et d'accès direct au niveau de la scène pour la loge.

Les circulations verticales et l'espace scénique sont les deux éléments tournés vers l'intérieur. Espaces « denses », ils assurent la stabilité parasismique de l'ensemble de la construction. Le bâtiment comporte deux grandes ouvertures allongées. La première est en relation avec la place. La seconde, au niveau de la salle, entre en relation avec le paysage. Leurs positions décalées en hauteur permettent une vision à travers le bâtiment vers la vallée.

L'environnement construit est composé d'une dominante minérale, raison pour laquelle les façades ont été imaginées en béton avec toiture à végétation extensive (joubarbe) car visible dès que l'on rejoint la route principale.
Par sa simplicité et la pertinence de son approche urbanistique, le projet atteint les objectifs de qualité architecturale, de développement durable et d'économie des moyens.

N

REZ SUPERIEUR

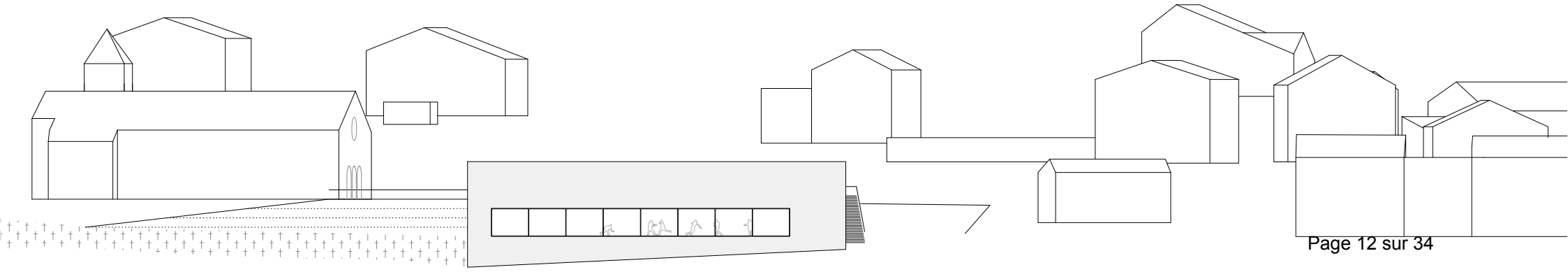

ELEVATION NORD-EST

Projet n° 2 : **MANDIBULES**

Auteur : Berclaz & Torrent à Sion

Collaborateurs : Berclaz Raphaël, Torrent Jean-Luc, Chappex Armand, Rao Roberto, Charvoz Bastien, Brégy Eric

Le projet « mandibules » implante un volume rectangulaire allongé parallèlement aux courbes de niveau et en prolongation de l'église afin de créer aux deux extrémités deux petites places, l'une en rapport avec l'église et l'autre en rapport avec l'école.

Cette intervention n'est malheureusement pas aboutie car, du côté de l'église, la façade offerte à la place est une façade de service, l'arrière scène, et du côté de l'école, le projet utilise une parcelle qui n'appartient pas au périmètre du concours pour y créer l'accès principal à la salle. De plus, la prise en compte de la topographie n'est pas claire dans le traitement de ces espaces extérieurs.

La fluidité des parcours entre l'église et l'école est interrompue par cette implantation.

Le projet propose d'installer trente places de parc couvertes au sous-sol dont l'accessibilité est difficile et il laisse vingt places dans la cour d'école, ce qui s'avère incompatible avec l'utilisation scolaire.

Si la simplicité et la finesse du plan, avec la salle polyvalente insérée entre le foyer et les vestiaires d'une part et la scène de l'autre, peuvent séduire, son bon fonctionnement n'est pas démontré. En effet, les locaux destinés aux engins ne sont pas en contact direct avec la salle de gymnastique et pas au même niveau.

Le traitement de la coupe longitudinale avec ses toitures décalées permet d'apporter une réponse intéressante pour l'éclairage naturel de la salle, mais nuit volumétriquement à la clarté du projet en le ramenant à l'échelle d'unités villageoises et non plus de bâtiment public.

La coupe transversale et le traitement des façades, assez sommaire, ne tiennent pas compte de la position exceptionnelle du lieu avec son ouverture sur la vallée du Rhône.
Le volume SIA se situe dans la moyenne.

mandibules

l'intégration d'une salle polyvalente est l'occasion de:

créer des espaces de références:
un parvis d'église
un espace extérieur dévolu à l'école, à la salle de de gymnastique et la future UAPE

supprimer une route d'accès qui est de trop

conserver une hiérarchie claire
l'église et l'école reste les éléments principaux du village.
la salle polyvalente se fondrait elle dans la topographie restituée.

mimétisme
analogie au chottes d'alpage.
un module à échelle humaine est répété et s'adapte aux courbes de niveaux.
c'est par son décalage que le module est baigné de lumière.
seul la lumière du Nord sous forme de haut-jour est diffusée

l'architecture intégrée
d'extérieur le bâtiment paraît abstrait
il est composé d'une enveloppe en béton caverneux
cette dernière retient le terrain. il s'intègre parfaitement.
la couverture en cuivre sur tasseaux

l'intérieur
un volume entièrement en mélèze prend place à l'intérieur
il fera place au maximum à des planches brutes de sciage.

le parking
l'actuel places de parc sont simplement coiffée par un volume en bois comprenant la salle.
les places évènementielles occuperont elles, les espaces de jeux en dehors des périodes scolaires

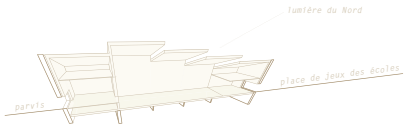

coupe X1-X1

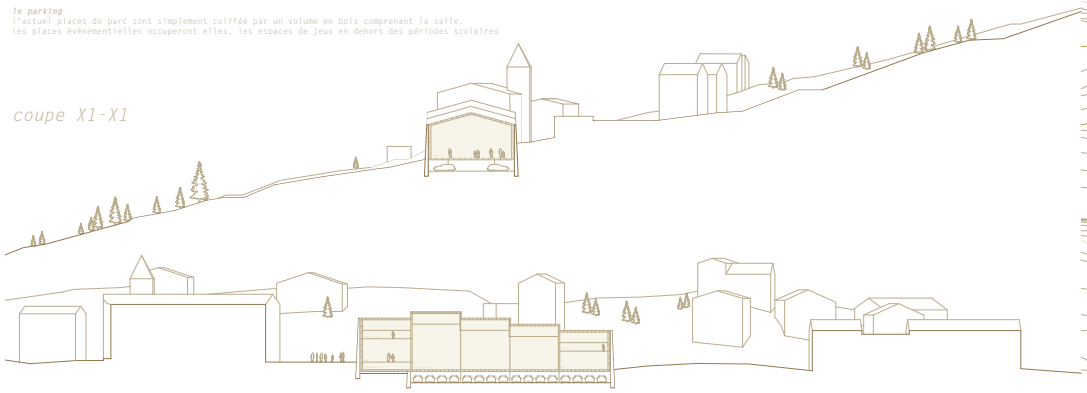

coupe Y1-Y1

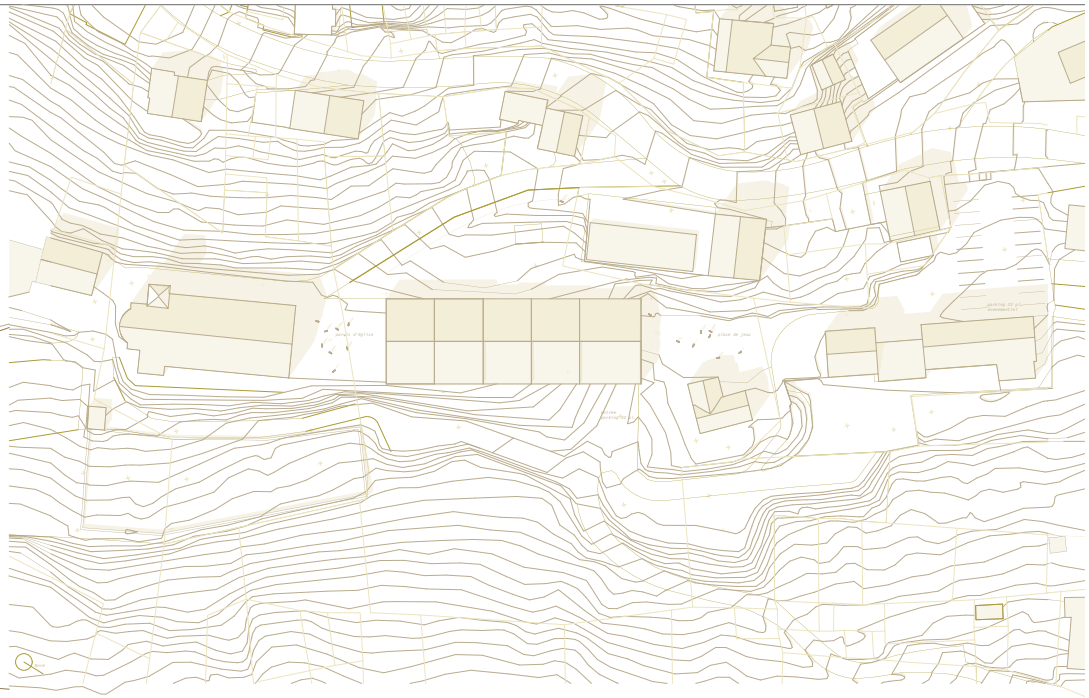

toiture 1/500

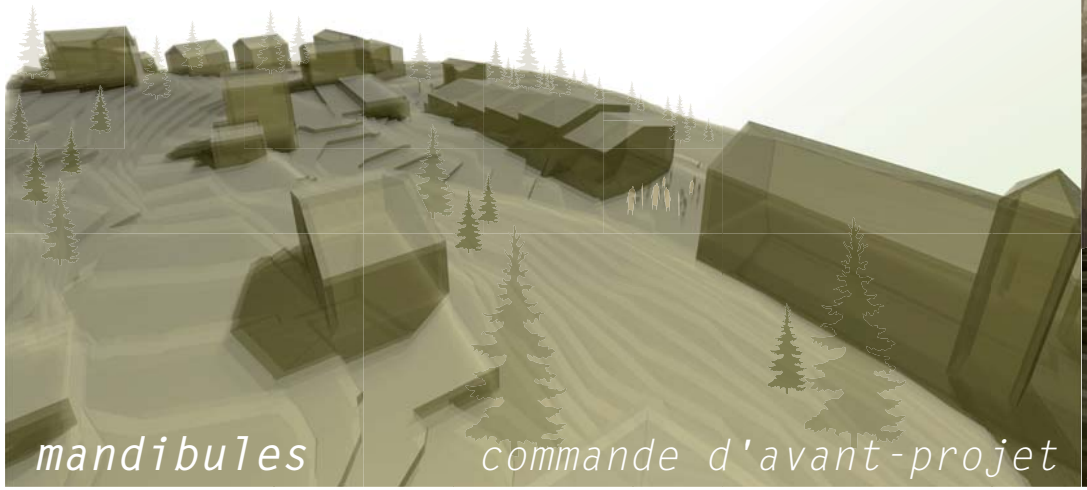

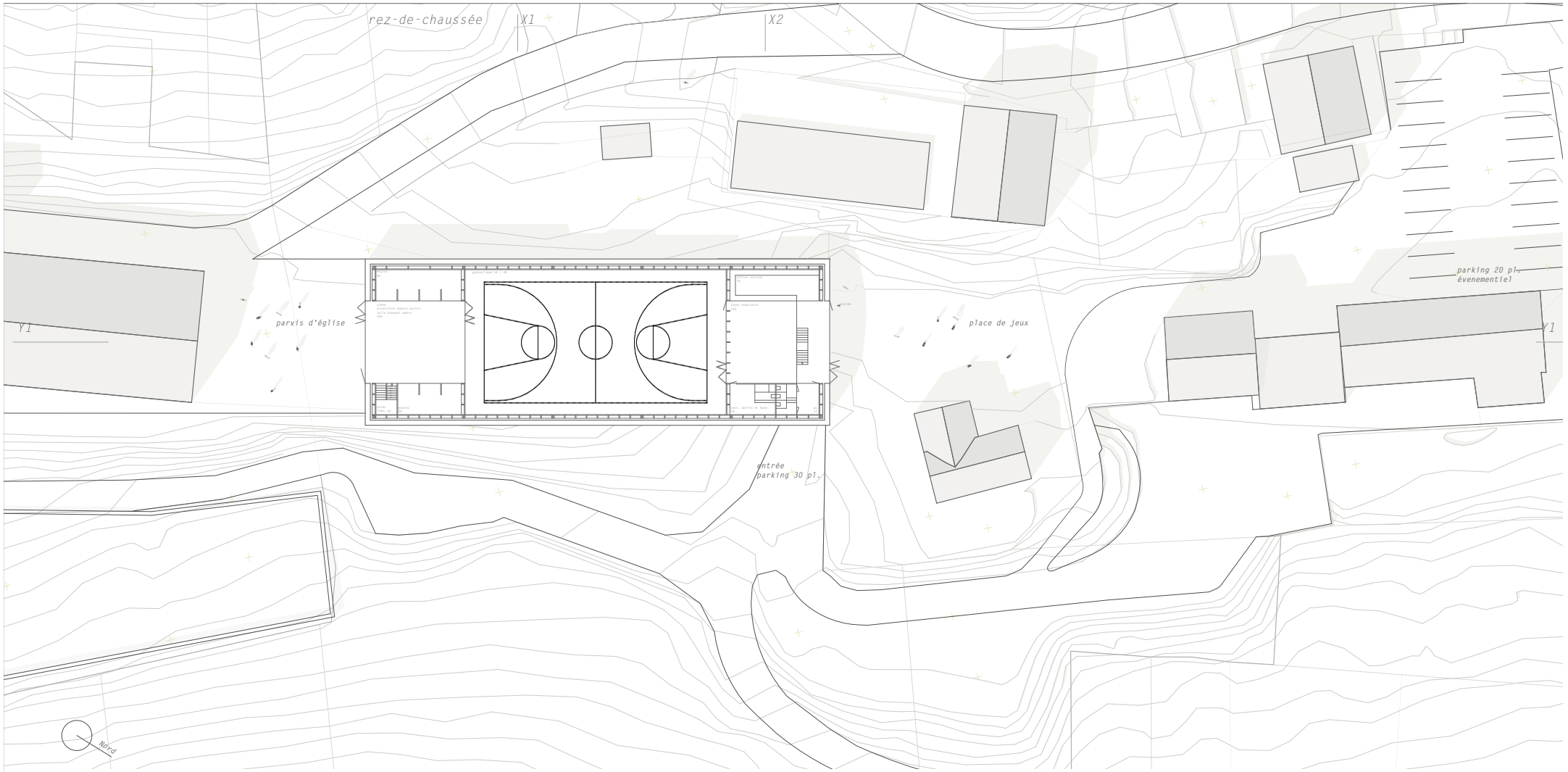

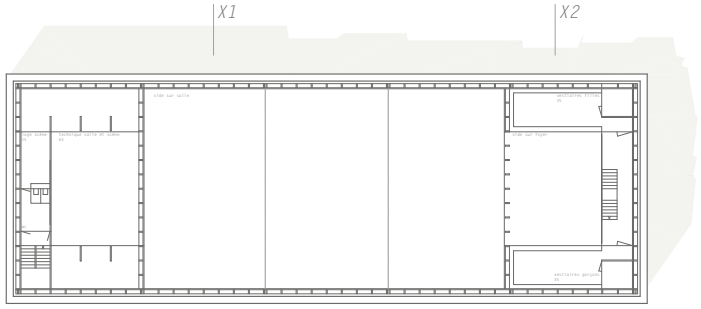

étage

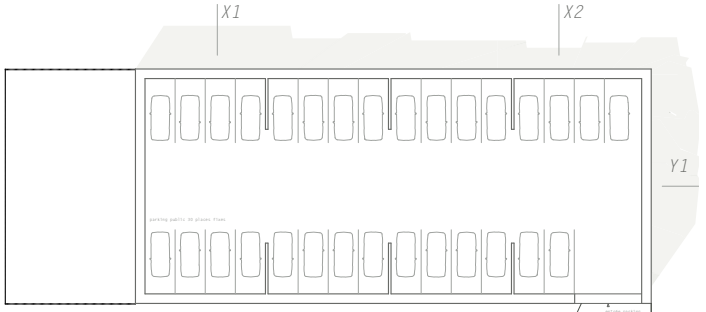

entresol

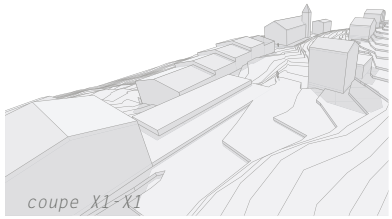

coupe X1-X1

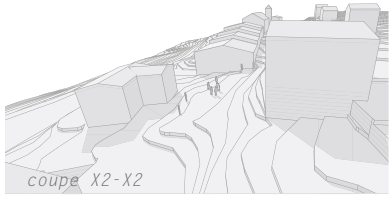

coupe X2-X2

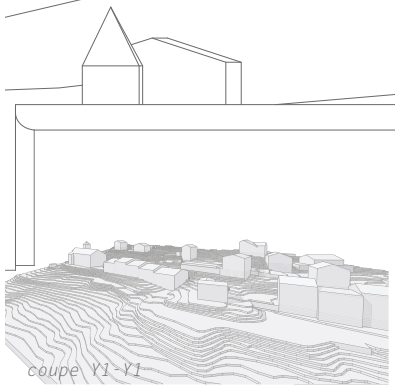

coupe Y1-Y1

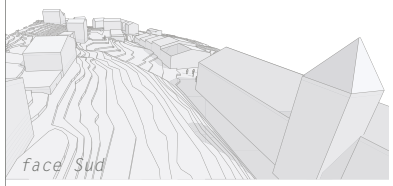
face Sud

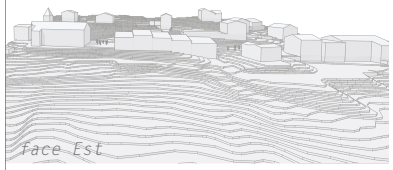
face Est

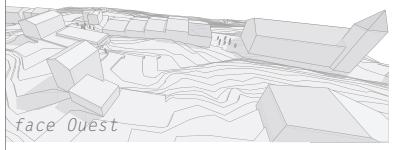
face Ouest

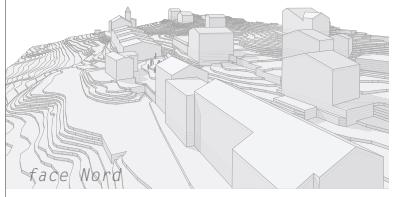
face Nord

Projet n° 3 : **PETIT POIS CAROTTE**

Auteur : dvarchitectes & associés à Sion

Collaborateurs : Venetz Philippe, Cotter Glenn, Duss Anne-Line, Martin Pascal, Jacquier Magnolia, Corsano Céline

L'auteur du projet implante un volume qui se développe sur la base de deux géométries à l'extrémité nord-est du périmètre afin de libérer un espace public continu entre l'église et l'école.

Cette démarche appréciée par le jury ne le convainc pas par sa formalisation. Les espaces extérieurs ne réussissent pas à trouver une juste relation entre eux. Le volume bas du foyer implanté parallèlement à l'église n'arrive pas à articuler deux places de nature différente et nuit à la fluidité de l'espace public.

L'organisation de la nouvelle salle polyvalente fait ressentir en coupe la même difficulté. Le traitement d'un socle sur lequel vient se poser la salle est ambigu. Le socle devient bâtiment sur la place et au nord-est, tout en se prolongeant comme mur de soutènement pour assurer l'horizontalité de la place.

La hiérarchie entre les deux corps de bâtiment n'est pas assez claire et il n'assume pas sont rôle de bâtiment public en dialogue avec l'église.

Le projet propose de construire trente places de parc au sous-sol et laisse supposer que les vingt places supplémentaires se trouvent sur la place devant le foyer.

L'organisation de l'entrée sur le parvis de l'église avec le foyer qui peut s'ouvrir sur la place polyvalente est appréciée cependant la position inadéquate du groupe sanitaire et l'étroitesse des espaces de distributions nuisent au concept de base. Le foyer et la cuisine entretiennent une bonne relation avec l'espace extérieur mais pas avec la salle polyvalente. Structurellement, la combinaison des volumes n'est pas aboutie, la coupe symétrique de la salle contredit la volonté d'articulation et le rapport au lieu.

Le concept proposé est intéressant, mais sa formalisation et son organisation ne réussissent pas à tirer parti de cette idée.

Le volume SIA se situe au-dessus de la moyenne.

PETIT POIS CAROTTE

La problématique qui s'offre à nous est une gageure, bâtir une salle de gym et offrir un espace de référence pour la vie Nendette en même tant que donner une cour de jeux pour les enfants tout en assurant le parking.
Cette mission implique des choix clairs. Notre attitude tend à créer un niveau de référence qui connecte la plupart des édifices, nouvel espace de vie. Dans ce dessein, nous avons choisi d'implanter un socle minéral qui sera le contrefort de cette esplanade et le support de la salle de gymnastique. Ce dispositif permet de qualifier un espace qui met en valeur l'entrée de l'église, tout en liant les bâtiments scolaires du site. C'est donc tout naturellement que le foyer de la nouvelle construction entretient une forte relation avec ce forum.
Afin de privilégier l'utilisation ludique et festive de la place, le parking permanant prend place sous la salle. Celui-ci est directement connecté au cimetière. La nouvelle bâtisse joue le rôle d'articulation et de liaison. Grâce à son implantation et sa géométrie, la salle maintient le statut prédominant de l'église. Le parvis se donne ainsi une respiration. C'est depuis ce sous-espace que l'on empreinte un large escalier qui nous lie au cimetière. Le restant de l'esplanade est dévolu aux jeux, aux manifestations extérieures et au parking événementiel.
La nouvelle salle est connectée à la place, on y descend pour la pratique du sport et les rassemblements de grande envergure. Si le foyer est clairement orienté sur la place, il offre une généreuse relation avec la salle de gym et la vallée. La salle de sport est directement en relation avec les vestiaires et les locaux de scène.
Si la construction massive et minérale créait une assise dans le terrain, la salle est traitée de manière plus légère. Une construction en bois ossaturée de traitement homogène se love sur le socle. L'aspect de ce grand volume demande une attention particulière, notamment de par son impact visuel depuis les hauts du village. C'est ainsi que le volume général est enveloppé d'un lattage en mélèze allégorie au construction traditionnelle maçonnerie — bois.

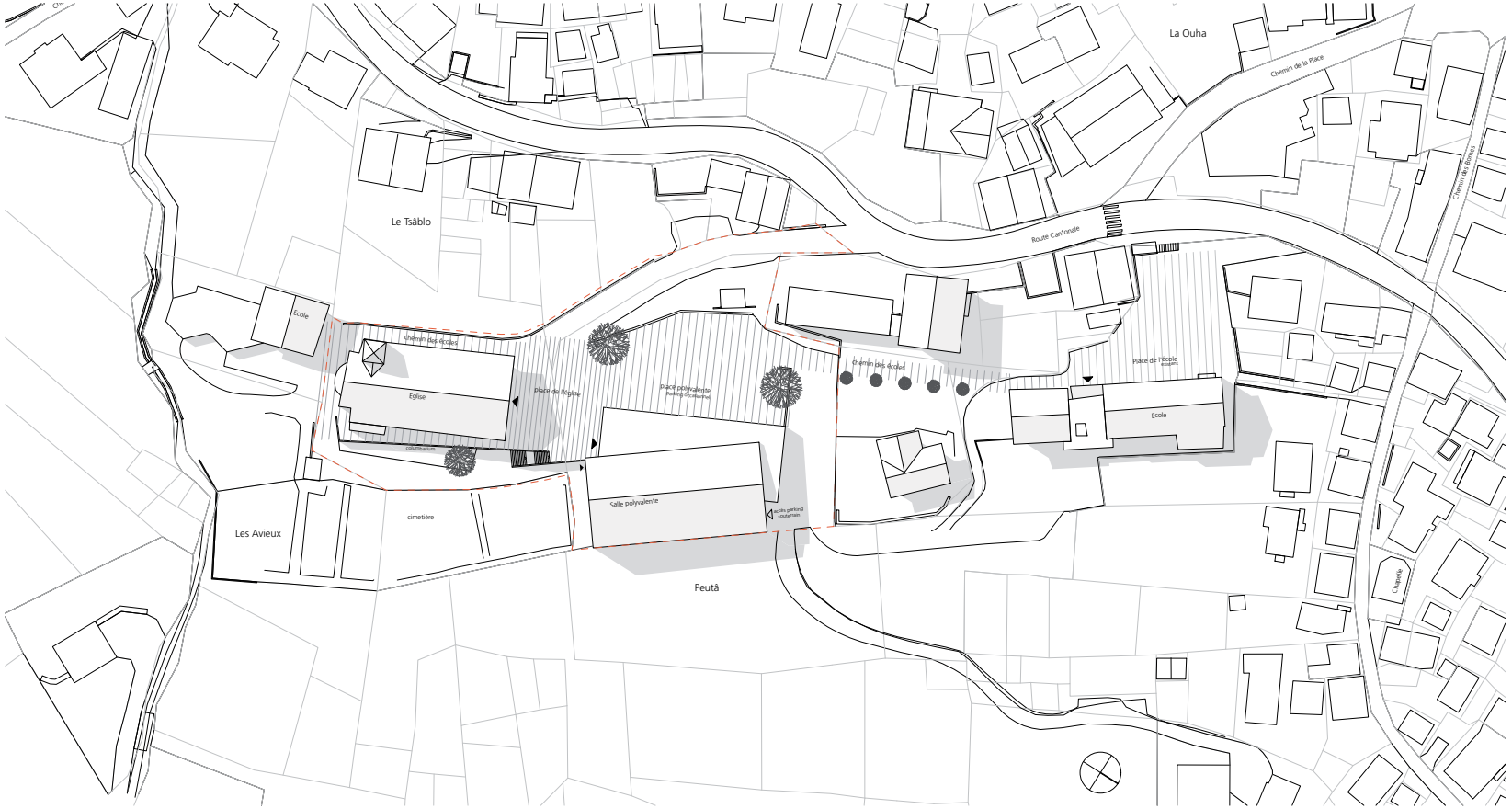

PLAN DE SITUATION 1/500

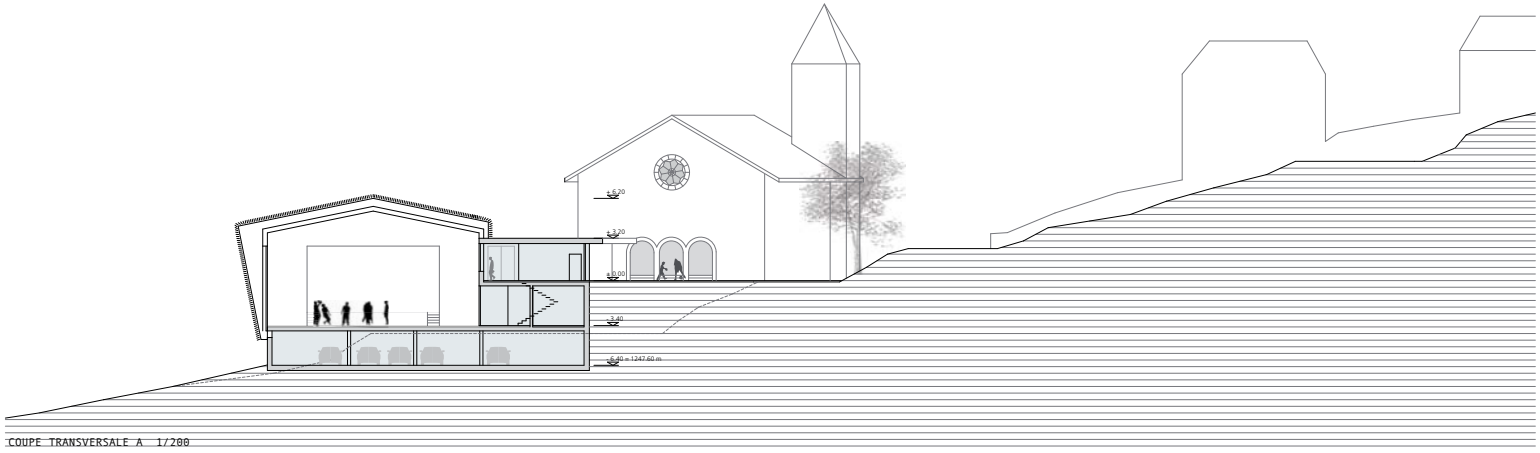

COUPE TRANSVERSALE A 1/200

VUE INTERIEURE

PLAN SOUS-SOL 1/200

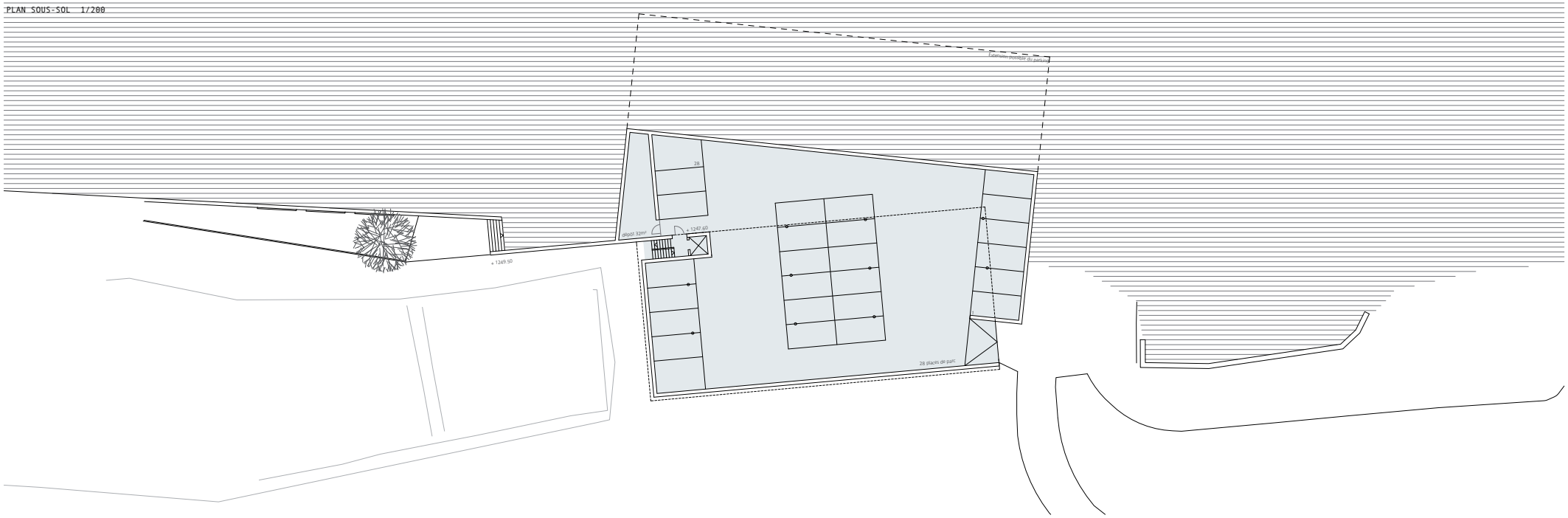

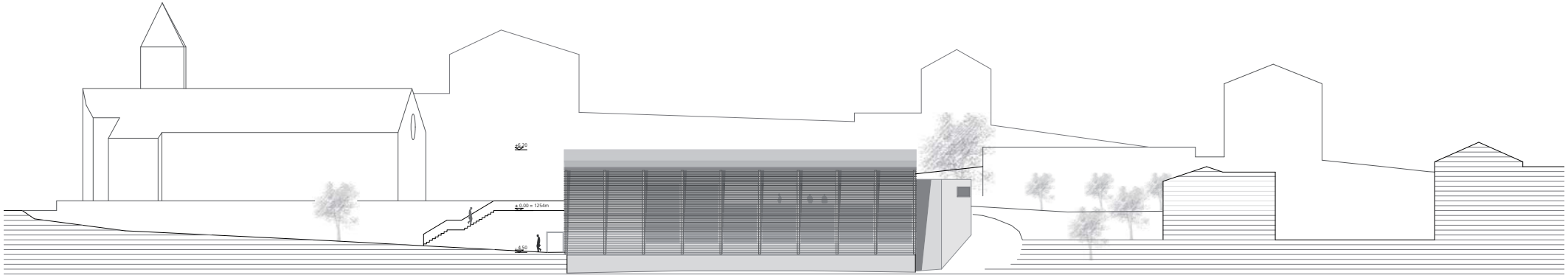

FACADE NORD 1/200

PETIT POIS CAROTTE

PLAN REZ INFERIEUR 1/200

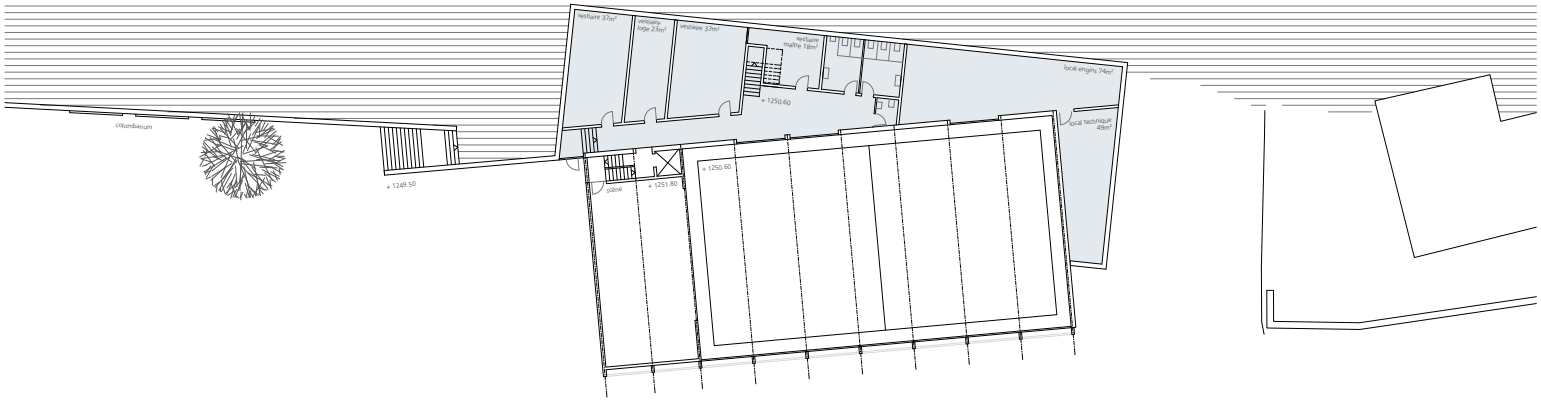

VUE EXTERIEURE

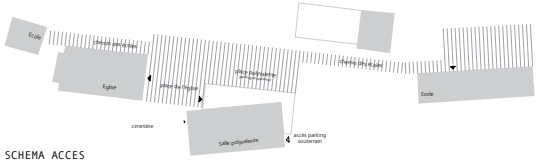

SCHEMA ACCES

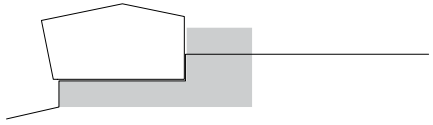

SCHEMA STRUCTURE coupe

structure bois

structure béton

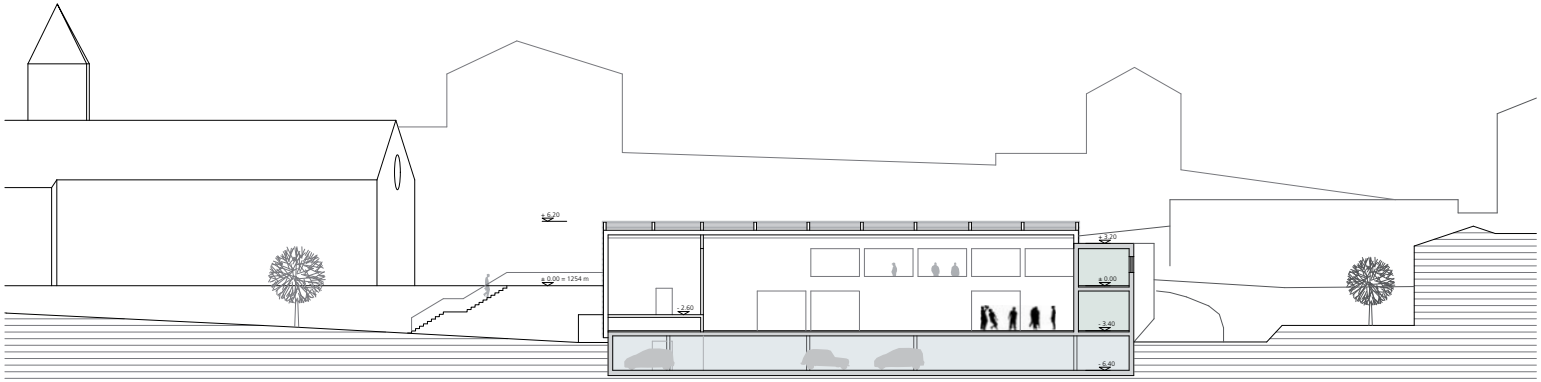

COUPE LONGITUDINALE B 1/200

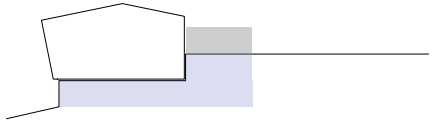

SCHEMA FONCTION coupe

salle polyvalente

foyer

services

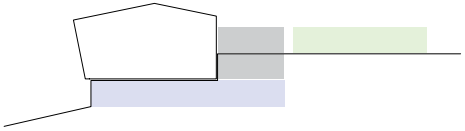

SCHEMA PARKING coupe

parking

parking événementiel

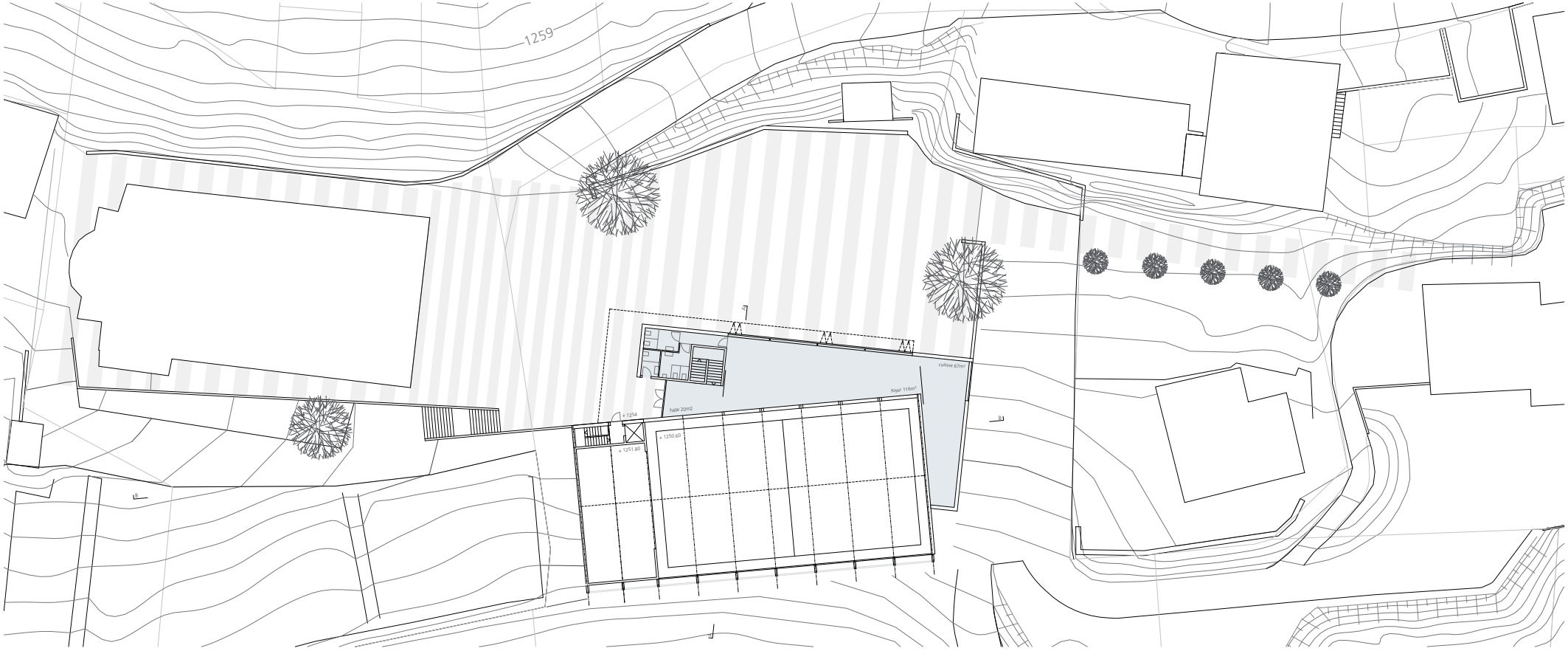

PLAN REZ SUPERIEUR 1/200

FACADE SUD 1/200

Projet n° 4 : **SCENES MONTAGNARDES**

Auteur : BFN architectes Sàrl à Martigny

Collaborateurs : Bornet Fournier Aude, Fornay Farquet Stéphanie, Nanchen Geneviève, Marti Pierre-Yves

Sensible à la morphologie du village dans ses relations le long des courbes de niveau, le projet cherche à créer une unité spatiale et conceptuelle cohérente en associant les espaces liés à l'église au développement des espaces publics du village : le parvis de l'église, le dégagement créé par la nouvelle salle et l'école existante.

La proposition d'offrir une "arrête dorsale" à caractère piétonnier entre l'église et l'école offre une règle précise pour le développement d'activités futures sur le site.

La nouvelle salle se dégage suffisamment de l'église, pour offrir un bel espace de place-parvis à même de rassembler l'entrée de l'église et de la salle. La commission apprécie particulièrement l'attention portée à la qualité des espaces publics et à la finesse des solutions proposées : le positionnement des places de parc légèrement au-dessus du niveau des dégagements extérieurs de la salle offre à ces derniers un caractère résolument piétonnier et villageois. La qualité d'usage, aussi bien scolaire que publique, est ainsi garantie par rapport aux véhicules.

L'implantation du bâtiment et sa toiture à deux pans articulent subtilement le rapport du volume à la pente et à la place, avec un foyer qui s'ouvre largement sur celle-ci; le jury regrette cependant que l'amorce de "retour" face à l'église soit trop timide, sans réel traitement de l'angle, et que le bâtiment offre à l'église une façade fermée et latérale.

L'organisation intérieure des espaces et du programme est simple et rationnelle. La proposition d'une entrée latérale secondaire pour les élèves en provenance de l'école primaire est appréciée. La relation de balcon entre le foyer et la salle pourrait être améliorée.

La réflexion portée à la combinaison et aux types d'ouvertures - fenêtres verticales pour la vue sur le paysage et ouvertures en toiture en contre-éclairage - est convaincante. La matérialité du projet est clairement exprimée, en tant que volume massif unitaire à l'extérieur et avec un doublage bois à l'intérieur. L'expression de cette matérialité devrait cependant faire l'objet d'un travail approfondi pour convaincre de sa pertinence, en particulier en regard de son intégration au contexte villageois et des sensibilités locales.

Le volume SIA est dans la moyenne.

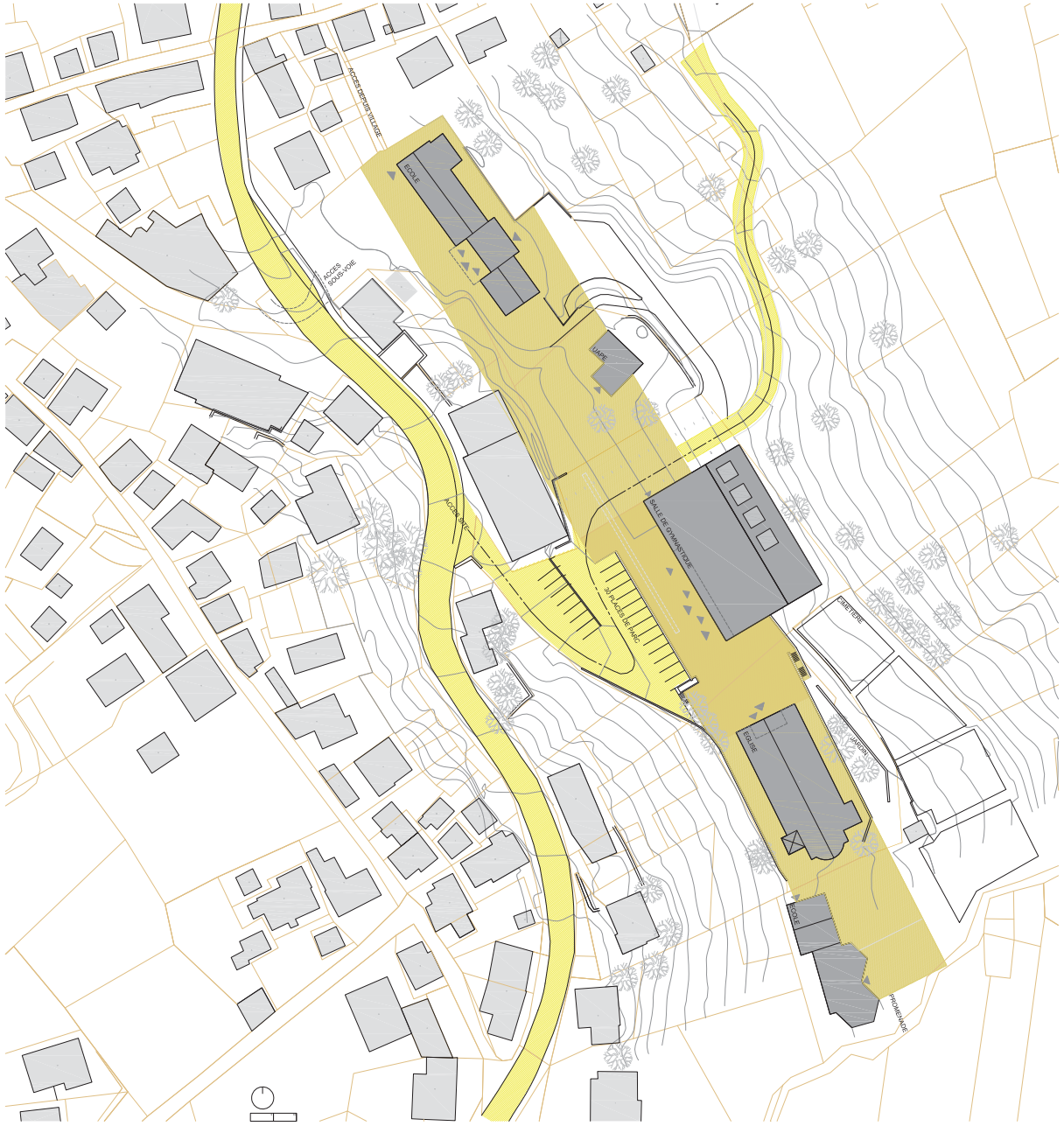

Le site
Le site, proche du village et des zones résidentielles, accueille les scènes de la vie quotidienne : jeux de la cour de récréation, réunions d'associations et cérémonies religieuses
Il regroupe différents programmes publics : école, église UAPE, cimetière et offre un balcon sur la vue panoramique sur la vallée du Rhône et les montagnes avoisinantes

Cependant, cette situation topographique dominante est contredite par le trou creusé pour le parking. L'entrée à ce site est difficile, resserrée, la descente se fait directement, sans transition depuis la route. L'accès aux programmes publics exige de descendre tout au fond pour remonter ensuite.
La circulation automobile occupe tout le terrain et coupe toute relation longitudinale vers l'école et le village d'une part et vers l'église et les pavillons scolaires d'autre part.

Solution proposée
- le projet propose de retrouver une liaison naturelle à flanc de coteau entre les différents programmes publics regroupés sur le site en créant un niveau de référence dominant
- le projet propose de canaliser la circulation et le parcage sur le haut du site, créant une transition en terrasses avant l'arrivée sur la place. Il permet de libérer celle ci de toute circulation. (Exception faite des véhicules de services et d'urgence) L'espace devant la salle polyvalente et l'église est rendu au piéton. La servitude traverse au nord et est soumise à la priorité des piétons.

Le projet
La découverte du site se déroule comme différentes scènes montagnardes:
- scène 1 arrivée sur le haut du site et construction d'un mur en limite de parcelle pour indiquer la direction du lieu public.
- scène 2 lieu de stationnement des voitures en terrasses et accès piéton au site public
- scène 3 parvis de l'église, lieu des paroisses vivantes avec vue en balcon sur les montagnes Les marches de l'église sont supprimées et la place rejoint le niveau du parvis. Un escalier est aménagé pour relier la place et le cimetière
- scène 4 préau de la salle de gymnastique polyvalente dans le prolongement du parvis et en continuité de l'entrée de la salle
- scène 5 espace de jeu de la future UAPE - espace vert
- scène 6 cour d'école

L'implantation du bâtiment dans le site est issue d'un souci d'éviter les mouvements de terrain et de s'insérer au plus près du terrain naturel. Le travail dans la pente permet d'éviter des façades imposantes sur le site. Le foyer est le cœur du programme, au niveau de l'entrée située sur la nouvelle place créée, creusé dans le volume, le préau couvert assure une transition intérieur/extérieur. Le foyer est largement vitré sur la place ; Une grande ouverture cadrée l'ouvre sur la salle de gym située en contrebas. Foyer et cuisine peuvent, lors de divers événements, être utilisés en relation avec la place, l'église et même l'école

La salle de sports est orientée sur l'aval, vers le calme et la nature. Les ouvertures sur le verger, à 45cm assurent un lien fort avec le terrain. Les vitrages jouent avec la profondeur des murs isolés. Affleurés à l'intérieur dans la salle de gymnastique les vitrages pourront affleurer à l'extérieur dans une autre situation. Les ouvertures de la salle de gymnastique bénéficient d'une ventilation naturelle avec des ouvrants protégés par une grille pare pluie sur une partie de la face extérieure

Spatialement, la salle de sports bénéficie de la hauteur créée par le toit à 2 pans. Elle joue avec les différents types d'ouverture (ouverture du foyer, scènes, fenêtres sur aval et éclairage zénithal) qui font tourner le regard sur toutes les faces. La lumière naturelle issue de ces positions permet une belle dynamique spatiale.

La construction suit la logique du projet et est prévue en béton apparent avec isolation intérieure et doublage en bois jouant également un rôle phonique. La structure est en béton armé et de tirants métalliques permettant de diminuer la hauteur statique. La toiture visible depuis l'accès au site est en continuité de la façade.

Circulation :
En amont se trouvent les 30 places de parc, dont une partie sur deux niveaux. L'accès nécessaire en véhicule aux parcelles situées en contrebas traverse en un point la place et est soumis à la priorité des piétons. De même les 20 places complémentaires se concentrent au nord de la salle.
Les véhicules sont bannis de la place et du parvis de l'église, évitant ainsi tout conflit laissant l'espace public aux piétons.

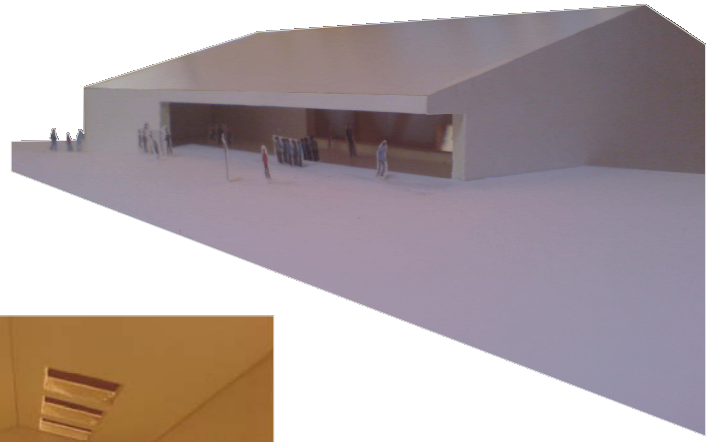

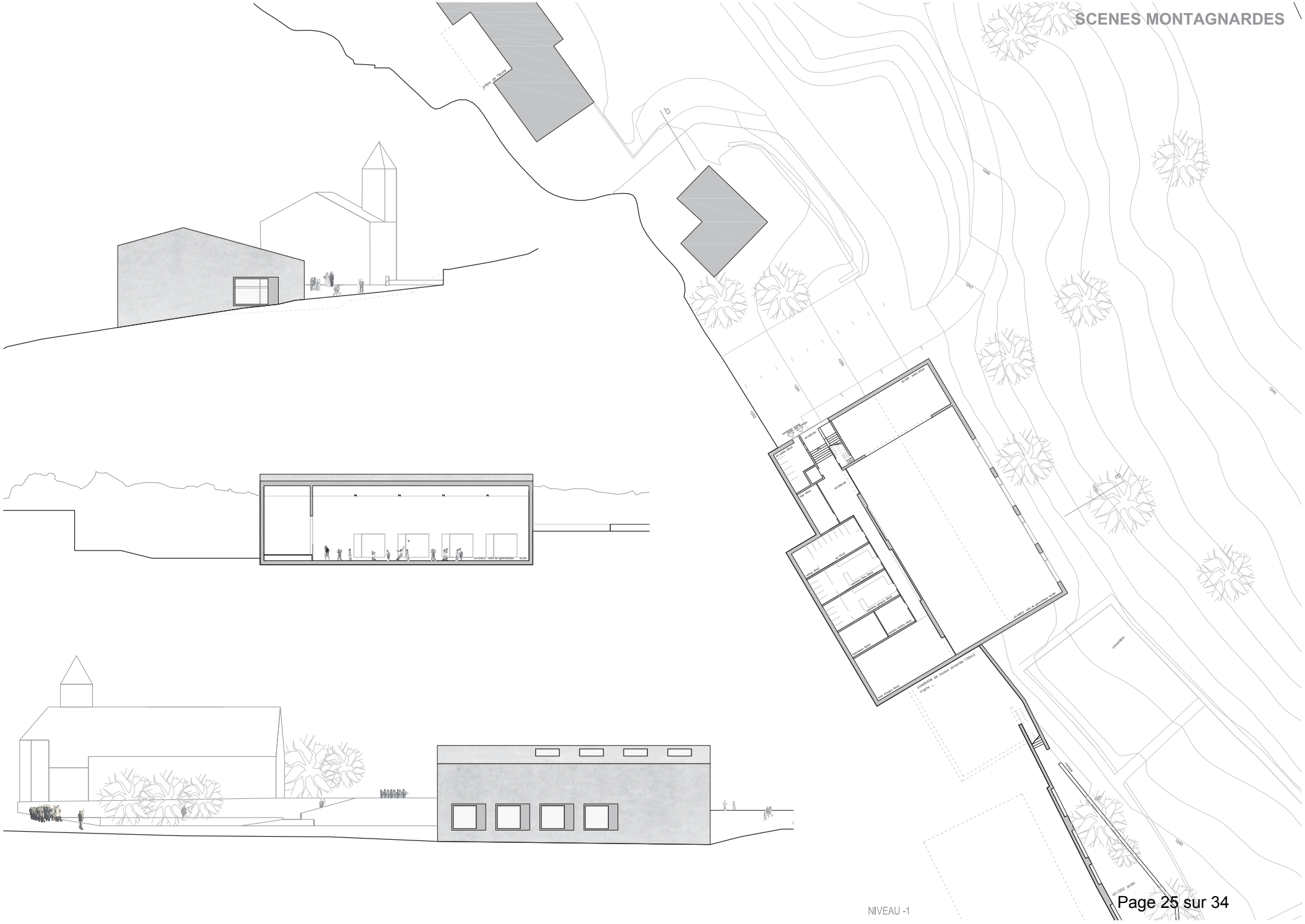
NIVEAU -1

NIVEAU 0

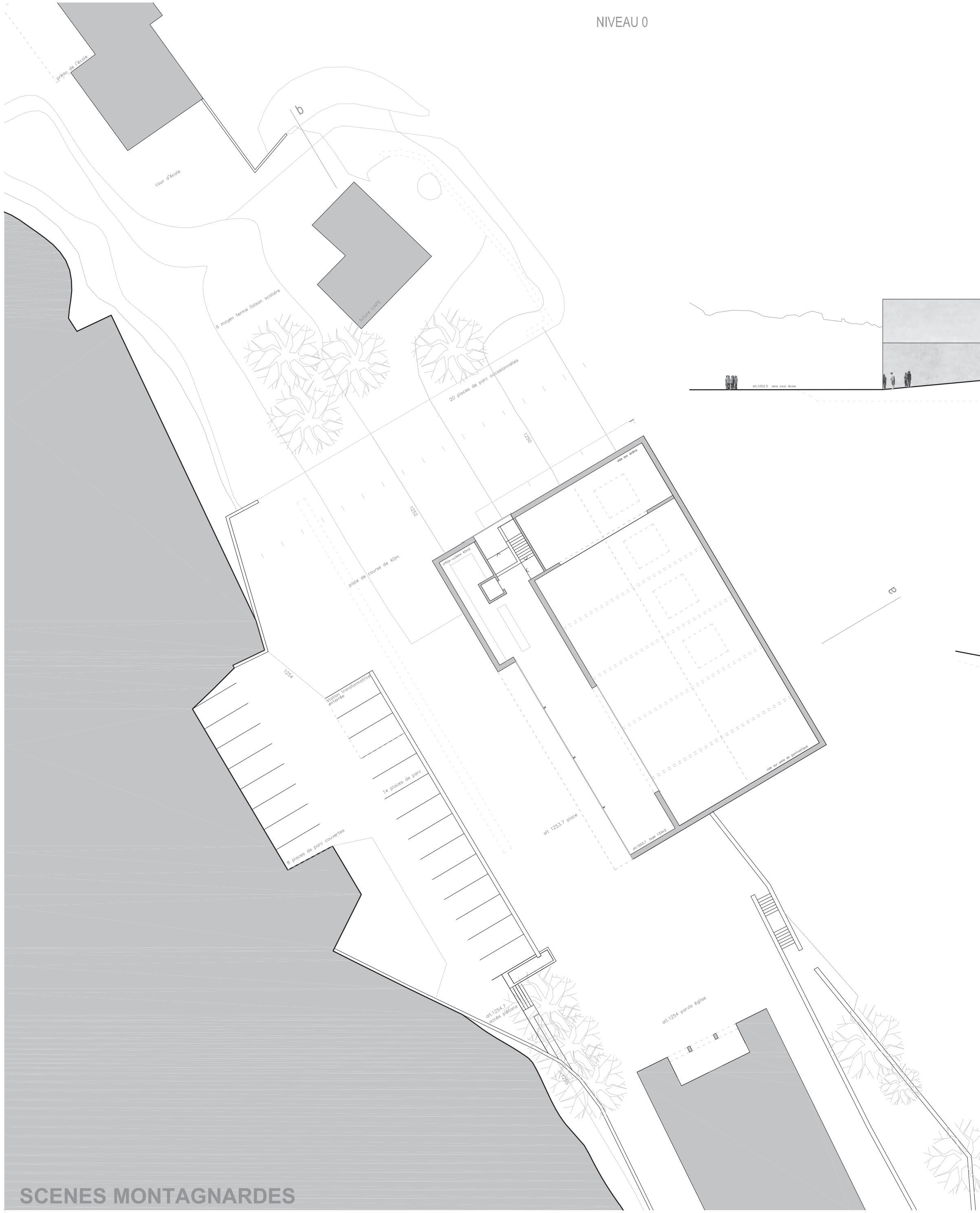

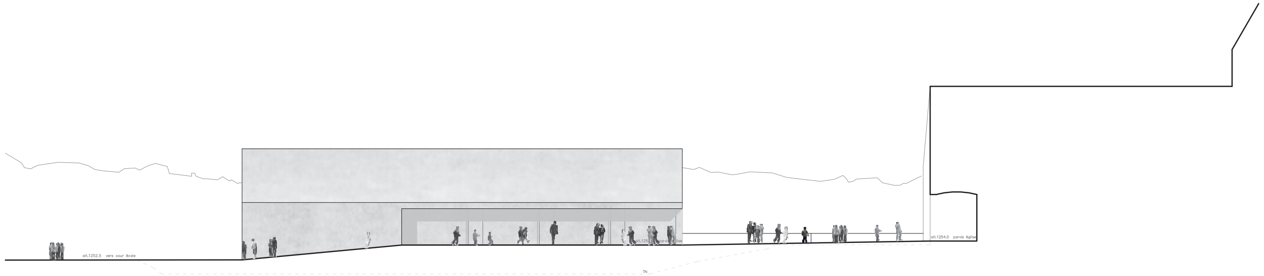

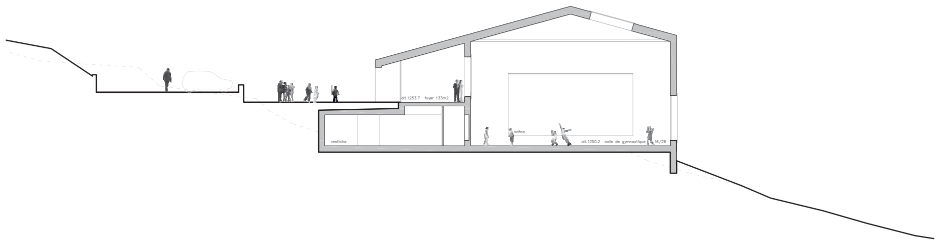

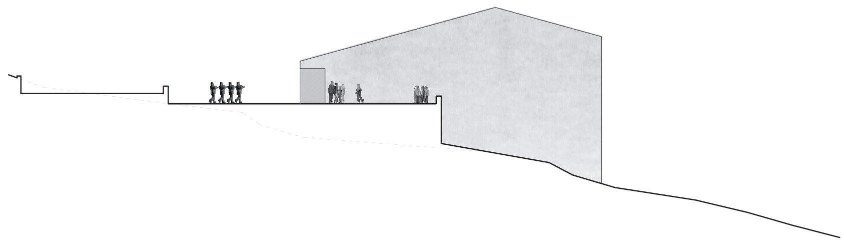

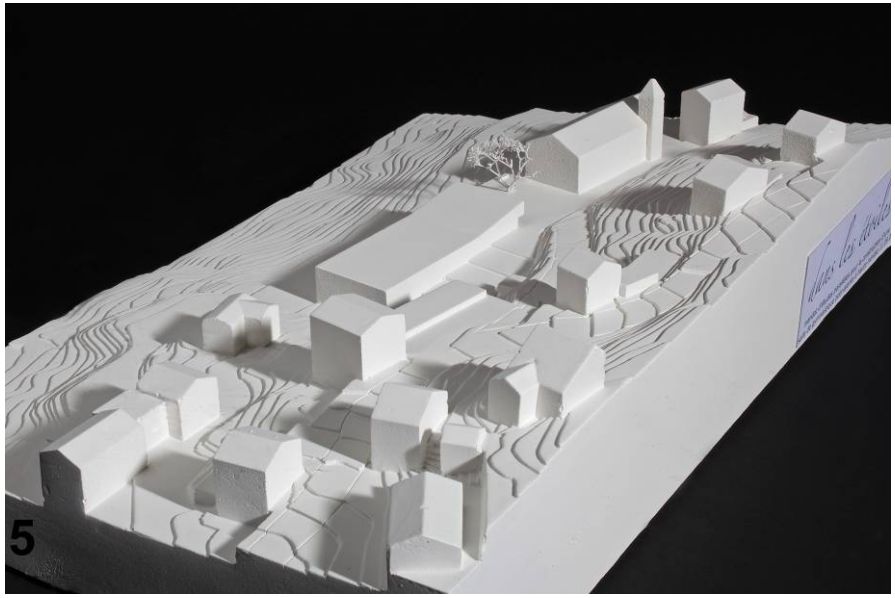

Projet n° 5 : **DANS LES ETOILES**

Auteur : Meyer & de Preux Architectes à Sion

Collaborateurs : Krekic Jonas
Mendes Ricardo
Guex Michaël

Cherchant à compléter et à renforcer la vocation institutionnelle du lieu, le projet propose une implantation dans la prolongation du positionnement de l'église et de l'école primaire existants, parallèlement à la pente. Ce concept, clairement exprimé au niveau des masses bâties, ne parvient cependant pas à se concrétiser dans les espaces de liaison et de dégagement qui constituent les vides entre les différentes institutions; l'école primaire, élément terminal de la composition au nord-ouest, demeure singulièrement esseulée. Spatialement, à l'échelle villageoise, le projet organise principalement un vis-à-vis entre l'église et l'entrée de la salle polyvalente, réunis par une petite place sur laquelle se concentre tout le caractère public et collectif du projet.

Le foyer répond bien à cet effet de vis-à-vis, en "creusant" le volume monolithique de la salle polyvalente et en présentant un mouvement de surélévation sur l'entrée. Cependant, isolé par le dispositif de scène, il n'offre pas de contact visuel direct avec la salle elle-même, située deux niveaux en contrebas et desservie par des vestiaires positionnés au niveau intermédiaire.

L'accent est porté ici sur le plain-pied offert à la salle au niveau inférieur. En réponse au socle massif de l'église, le nouveau bâtiment présente un rez-de-chaussée transparent en continuité avec l'espace intérieur de la salle. Bien que riche en potentiel pour l'utilisation de la salle, cet espace demeure isolé du reste de la composition, en particulier par rapport à la place de l'église et aux activités collectives qui l'accompagnent.
Le volume SIA est inférieur à la moyenne

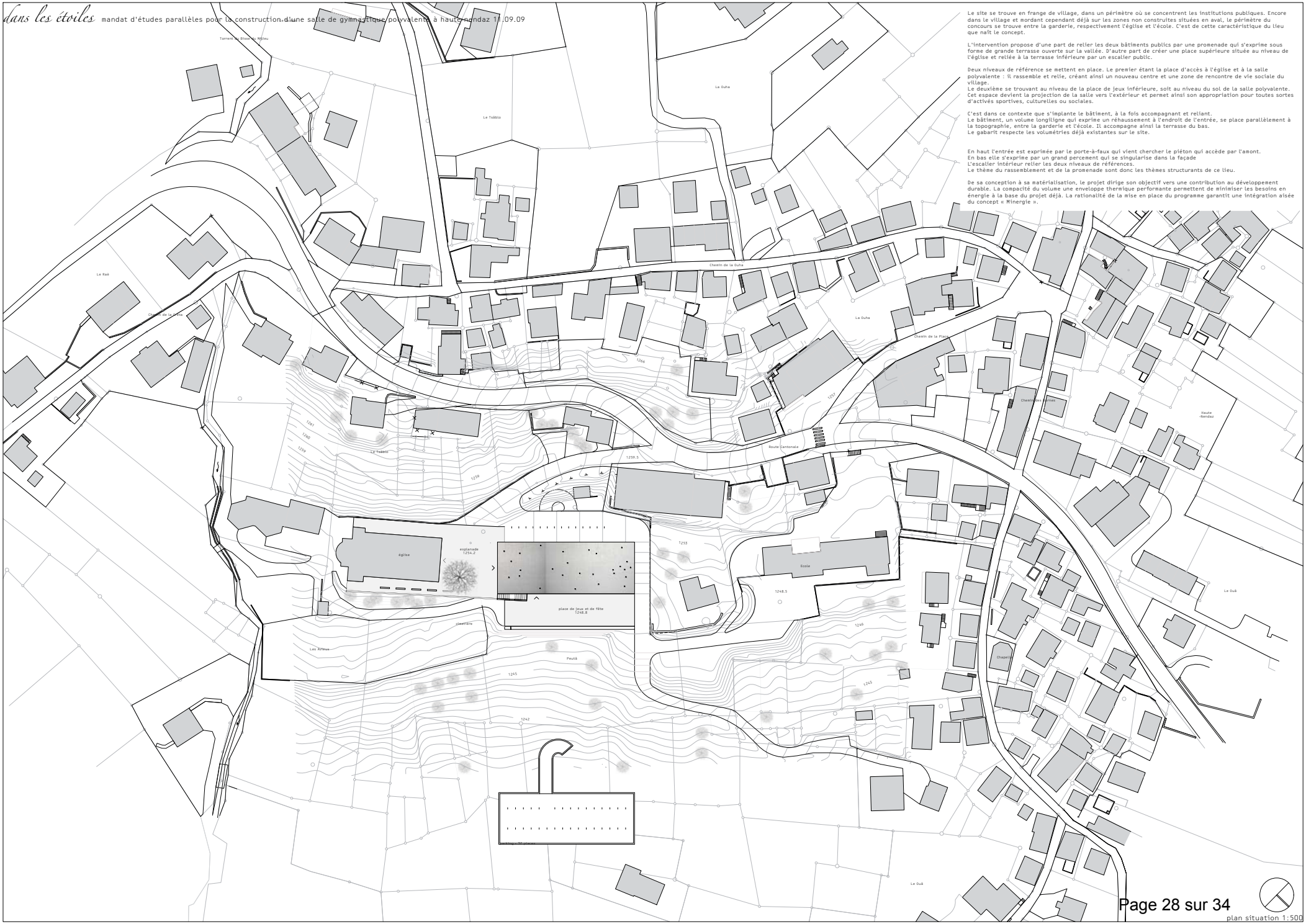

Le site se trouve en frange de village, dans un périmètre où se concentrent les institutions publiques. Encore dans le village et mordant cependant déjà sur les zones non construites situées en aval, le périmètre du concours se trouve entre la garderie, respectivement l'église et l'école. C'est de cette caractéristique du lieu que naît le concept.

L'intervention propose d'une part de relier les deux bâtiments publics par une promenade qui s'exprime sous forme de grande terrasse ouverte sur la vallée. D'autre part de créer une place supérieure située au niveau de l'église et reliée à la terrasse inférieure par un escalier public.

Deux niveaux de référence se mettent en place. Le premier étant la place d'accès à l'église et à la salle polyvalente : il rassemble et relie, créant ainsi un nouveau centre et une zone de rencontre de vie sociale du village.
Le deuxième se trouvant au niveau de la place de jeux inférieure, soit au niveau du sol de la salle polyvalente. Cet espace devient la projection de la salle vers l'extérieur et permet ainsi son appropriation pour toutes sortes d'activés sportives, culturelles ou sociales.

C'est dans ce contexte que s'implante le bâtiment, à la fois accompagnant et reliant.
Le bâtiment, un volume longiligne qui exprime un réhaussement à l'endroit de l'entrée, se place parallèlement à la topographie, entre la garderie et l'école. Il accompagne ainsi la terrasse du bas.
Le gabarit respecte les volumétries déjà existantes sur le site.

En haut l'entrée est exprimée par le porte-à-faux qui vient chercher le piéton qui accède par l'amont.
En bas elle s'exprime par un grand percement qui se singularise dans la façade
L'escalier intérieur relier les deux niveaux de références.
Le thème du rassemblement et de la promenade sont donc les thèmes structurants de ce lieu.

De sa conception à sa matérialisation, le projet dirige son objectif vers une contribution au développement durable. La compacité du volume une enveloppe thermique performante permettent de minimiser les besoins en énergie à la base du projet déjà. La rationalité de la mise en place du programme garantit une intégration aisée du concept « Minergie ».

plan situation 1:500

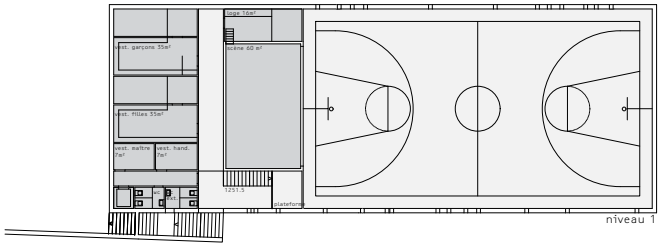
niveau 1

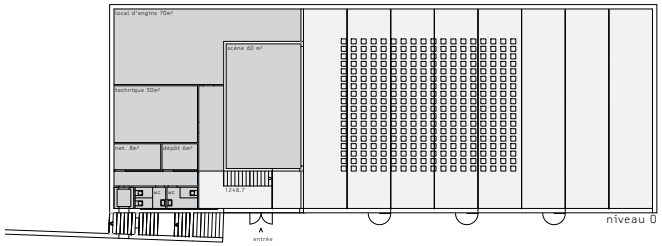
niveau 0

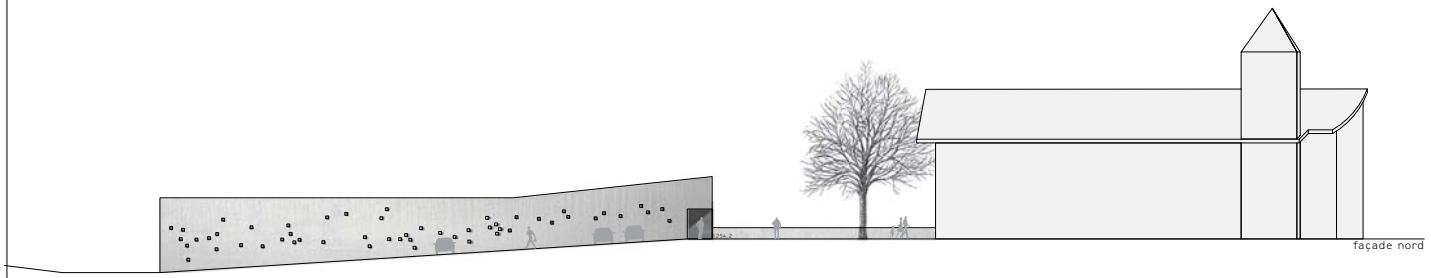
façade nord

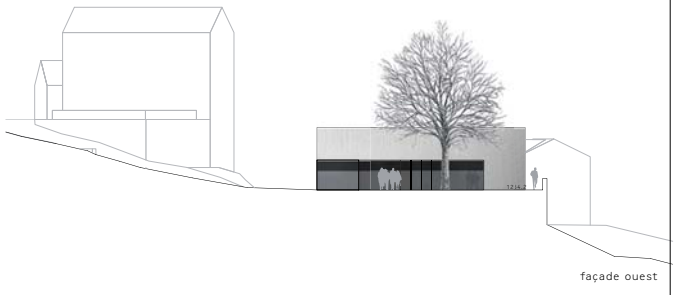
façade ouest

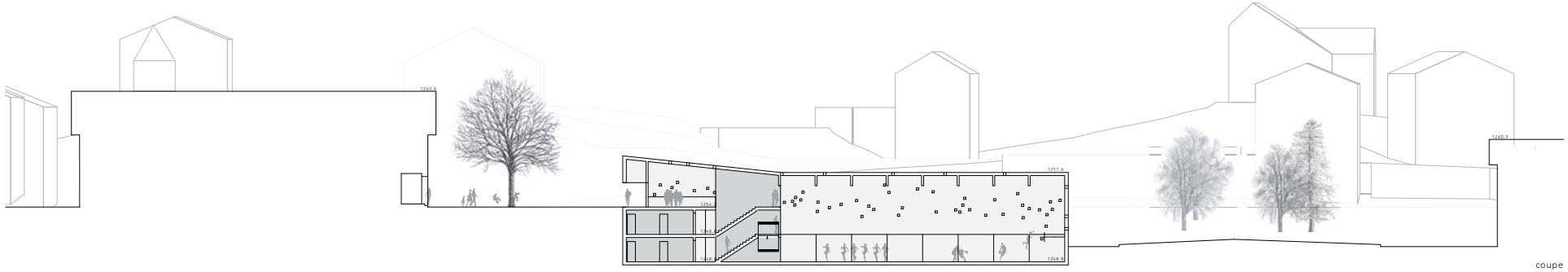

coupe

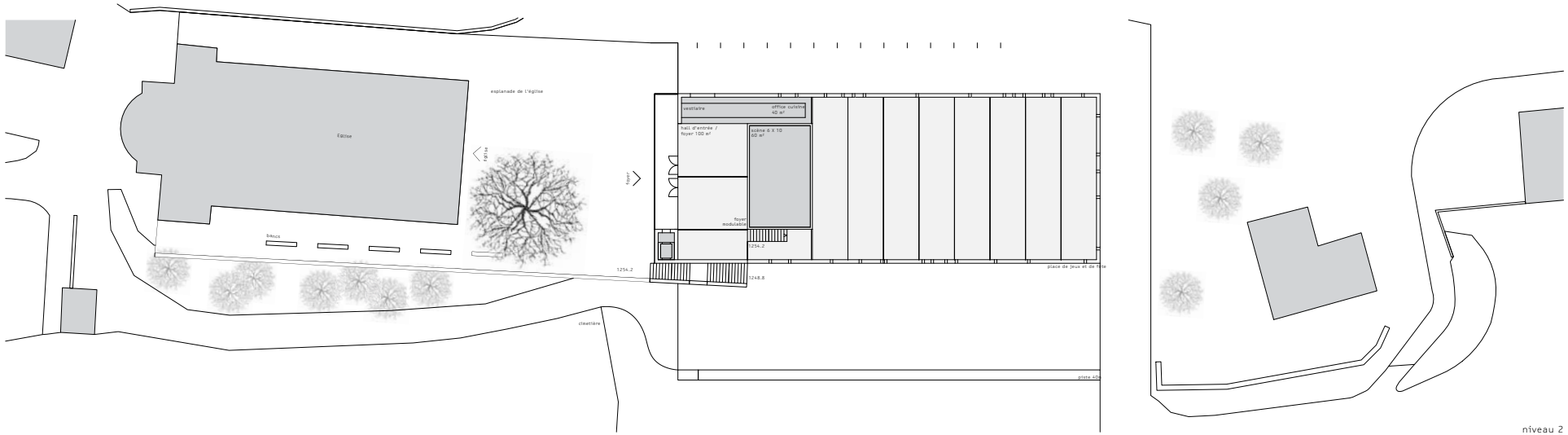

niveau 2

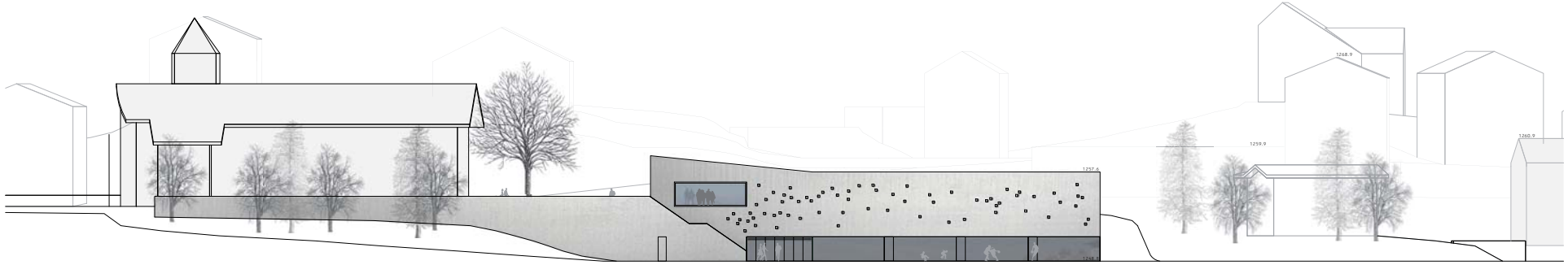

façade sud

Projet n° 6 : **MIA**

Auteur : Savioz Fabrizzi architectes à Sion

Collaborateurs : Fabrizzi Claude, Savioz Laurent, Moret Jean-Pascal, Jean-Richard Larissa, Lamon Christian, Biselx Térence, Riedo Laetitia, Fabrizzi Cindy

Par son implantation à mi-pente, le projet cherche à créer une nouvelle "place de l'Eglise", à même de réunir sur un même espace majeur cette dernière et le nouveau bâtiment polyvalent. Ce face-à-face génère un espace bien délimité latéralement qui cadre et met en valeur le panorama exceptionnel qui prévaut depuis le site.

Le bâtiment prend possession de l'esplanade inférieure actuelle, sans offrir à l'amont un dégagement susceptible d'accompagner l'espace proposé pour la nouvelle place de l'Eglise. Cette implantation crée ainsi un arrière peu convivial sur le développement longitudinal de la plus grande partie du périmètre. Le positionnement des places de parc, systématiquement positionnées le long des voiries, participent au parti pris de favoriser ces dernières au détriment d'espaces de dégagement mieux adapté au caractère collectif des espaces publics recherchés.

Le jury apprécie le principe d'organisation du volume de la salle de gymnastique polyvalente, dans sa composition simple d'espaces de service à l'arrière, contre terre, permettant d'offrir au rez-de-chaussée des espaces de foyer en relation visuelle directe avec la salle. La volumétrie est habilement travaillée, en toiture et en plan, avec une légère inflexion qui articule la relation du bâtiment vis-à-vis de la place. Dans sa matérialité, le projet reprend la référence explicite aux granges à ossature bois, avec un bardage vertical, bien rapport avec son contexte bâti villageois.

Le cube SIA du projet est légèrement inférieur à la moyenne, avec un développement de façade optimal. Le jury apprécie la qualité architecturale du projet et son souci d'économie, mais regrette que le parti d'inscrire le bâtiment dans la volonté d'un mouvement de terres minimal, en occupant la place de l'actuelle esplanade, se soit développé au détriment des espaces extérieurs en amont : la relation possible entre la place de l'église et le bâtiment scolaire existant n'est pas exprimée, et le solde de terrain à l'aval de la salle de gymnastique se trouve dans une situation difficilement exploitable.

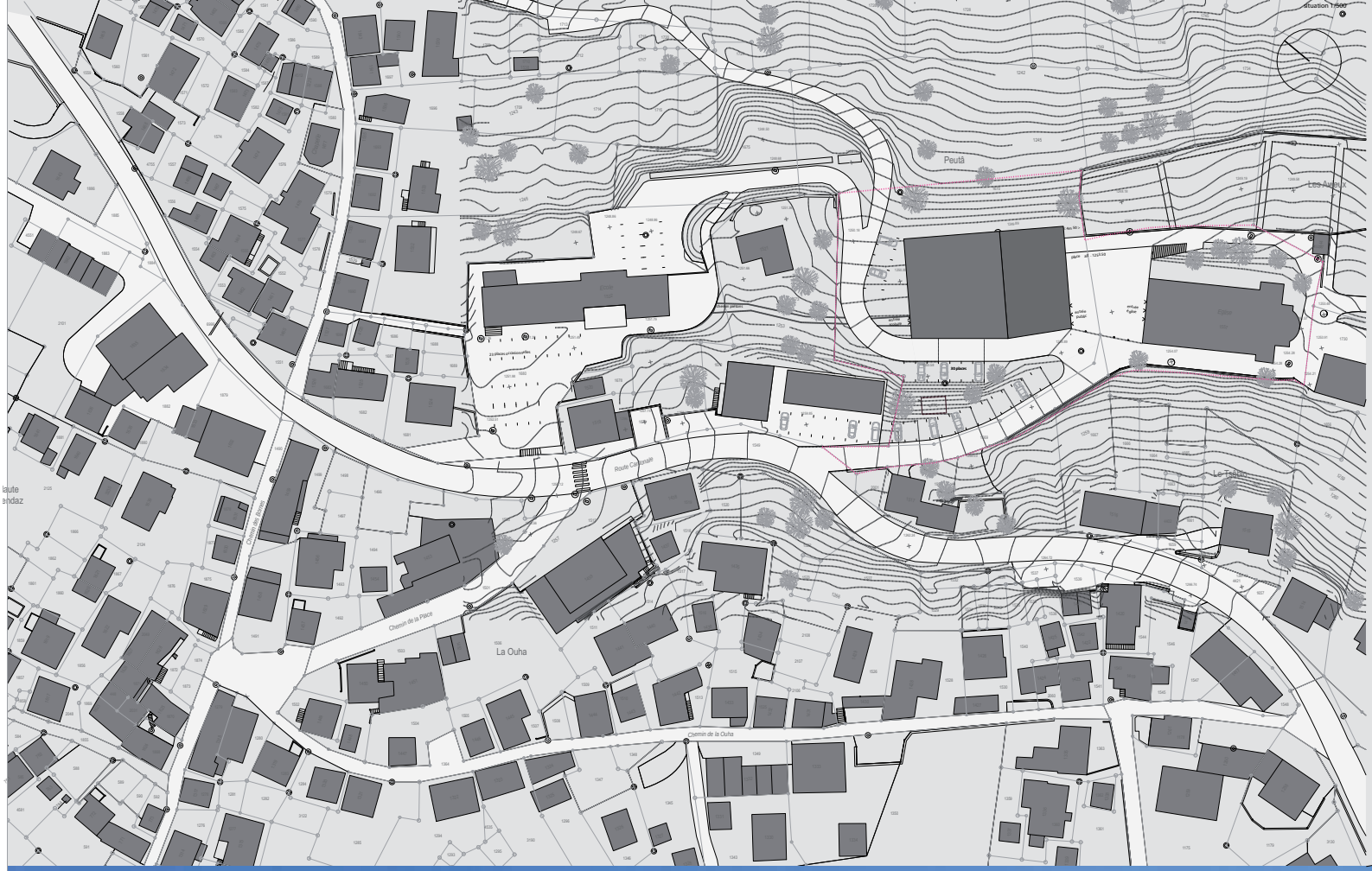

mandat d'études parallèles pour la construction d'une salle de gymnastique polyvalente à haute-nendaz / septembre 2009

mia

la salle polyvalente s'implante simplement entre l'église et l'école, profitant de la topographie pour créer un nouvel espace de référence la place de l'église. de cette place, qui offre un panorama magnifique, on accède à l'église et à la salle polyvalente. l'implantation dans la pente permet de diminuer l'impact de ce volume important à l'échelle du village. les places de stationnement se situent naturellement le long des voies de circulation.

le bâtiment présente un corps unique de forme compacte, disposé parallèlement aux courbes de niveau. il se compose de la partie salle polyvalente orthogonale et la partie service qui se déforme en réaction à la topographie. on y accède à l'étage du foyer, en relation direct avec la place d'accueil. au rez-de-chaussée sont installés les vestiaires et la salle de sport.

la construction en bois fait référence aux bâtiments traditionnels. la matérialité du nouveau bâtiment lui donne une importance 'secondaire' par rapport à l'église et l'école construites en maçonnerie (telle les granges implantées entre les habitations).

les façades et la toiture sont emballées de bois naturellement prépatiné (biood), ce qui confère au bâtiment un aspect traditionnel, intemporel, dont le langage est connu du village. la structure en bois permet une réalisation économique pour une salle de cette taille et permet de faire travailler la filière locale du bois.

en mettant en œuvre une enveloppe thermique performante, une ventilation contrôlée et une production de chaleur adaptée, le projet répond au standard minergie garantissant le confort, le maintien de la valeur du bâtiment et les économies d'énergie.

coupe 1/500

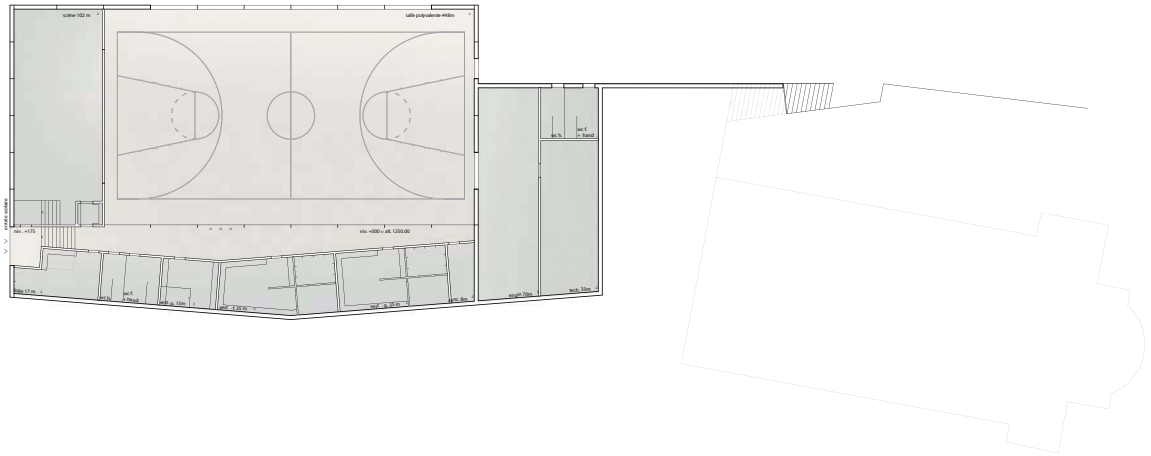

M

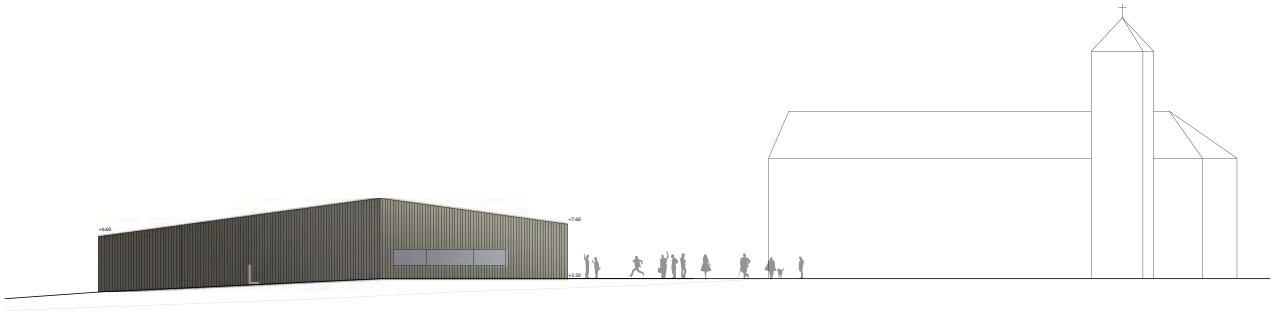
L

L
G

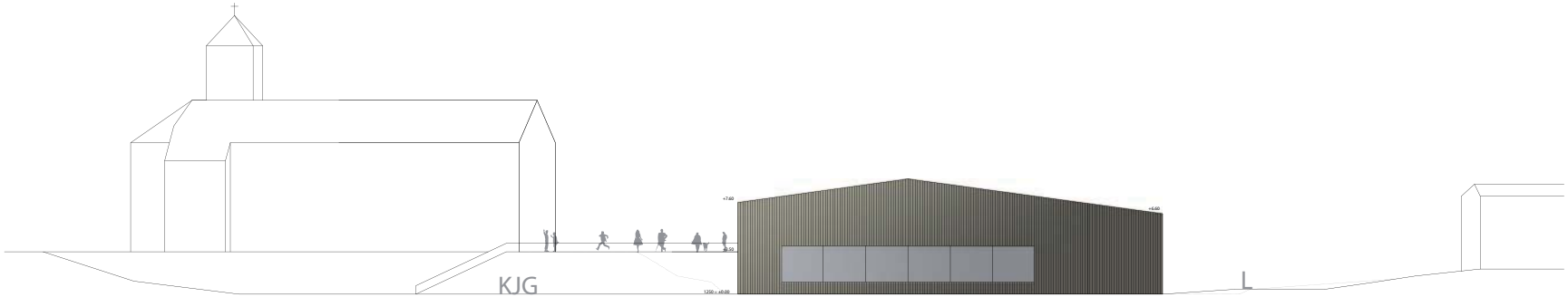
KJG
L

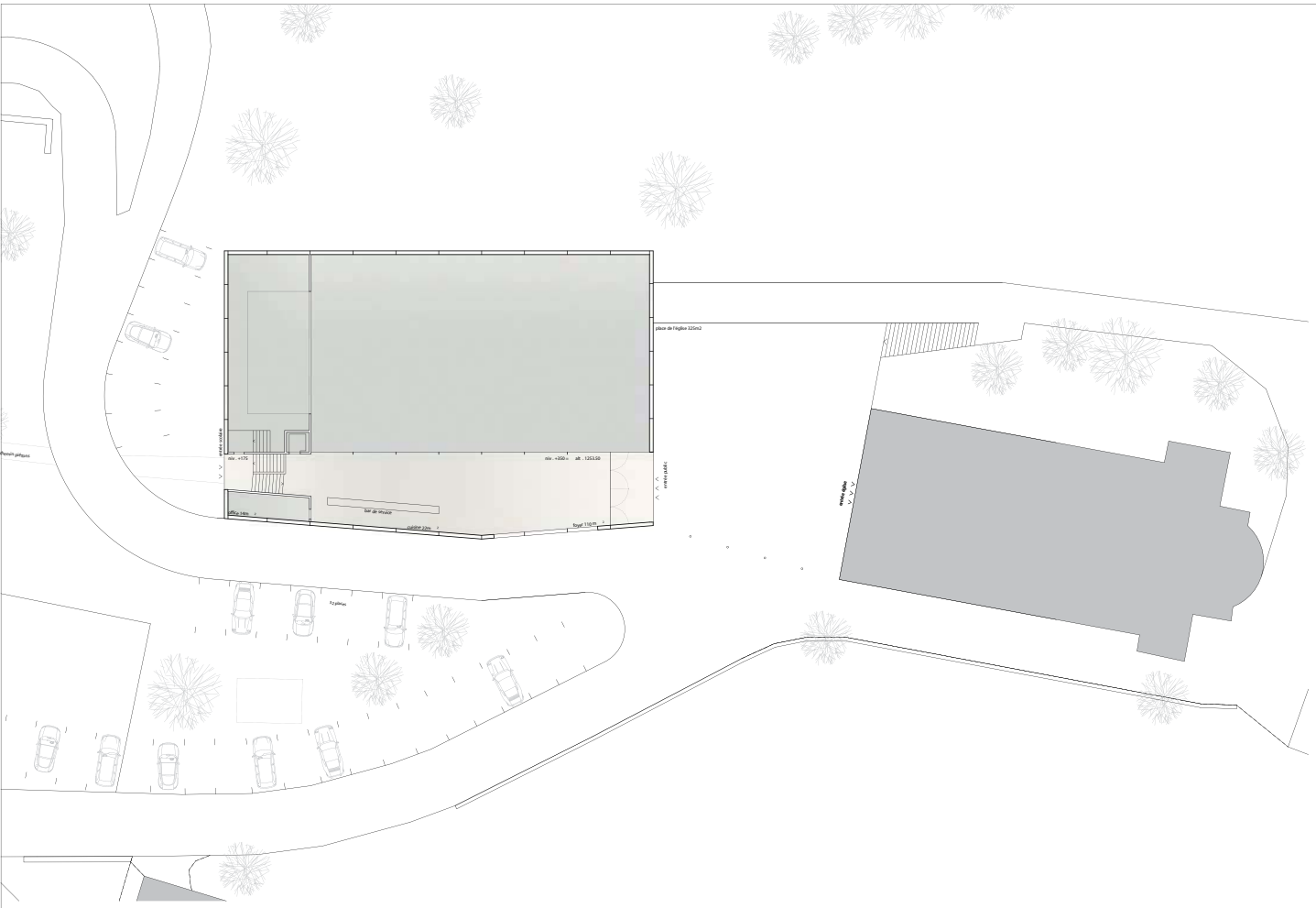

M
G
Z L
b
IO

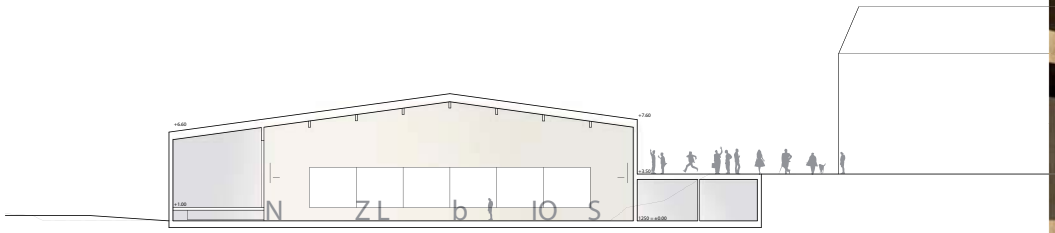
N
Z L
b
IO
S